



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 029

Le lundi 7 juin 2021

Président : M. Bryan May



Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 7 juin 2021

• (1545)

[Traduction]

Le président (M. Bryan May (Cambridge, Lib.)): C'est avec plaisir que je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 29^e séance du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 27 octobre 2020, le Comité reprend son étude sur les chiens d'assistance pour les vétérans.

Bienvenue à tous les témoins qui ont pris du temps pour être avec nous aujourd'hui. Je suis désolé si nous commençons un peu plus tard que prévu. Nous devons malheureusement aller voter.

Je vais présenter tous les témoins, puis chacun d'entre vous pourra présenter sa déclaration préliminaire de cinq minutes. Je vous avertis habituellement une minute à l'avance, pendant les exposés et pendant la période de questions. Je compte le temps là aussi.

Pour commencer, nous accueillons la présidente d'Assistance Dogs International, North America, Mme Sheila O'Brien. Nous accueillons aussi Mme Laura A. MacKenzie, propriétaire et maître-animateur, de K-9 Country Inn Working Service Dogs; Mme Danielle Forbes, directrice exécutive de Chiens d'assistance nationale, de Cambridge, Ontario; et M. Medric Cousineau, cofondateur de Paws Fur Thought.

Comme je l'ai dit, chaque témoin aura cinq minutes pour présenter sa déclaration d'ouverture. Nous allons commencer aujourd'hui par Mme O'Brien.

[Français]

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Je m'excuse, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Allez-y, monsieur Désilets.

[Français]

M. Luc Desilets: J'aimerais poser une question technique.

Nous commençons la réunion avec 15 minutes de retard. J'aimerais donc savoir si la rencontre se poursuivra pendant 15 minutes supplémentaires afin que nous puissions ajuster notre horaire.

[Traduction]

Le président: Laissez-moi vérifier. Je crois que cela va être serré pour les services techniques. Je vais devoir vérifier avant de vous répondre.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je crois que nous devons nous arrêter à notre heure habituelle, mais je vais voir si nous pourrions continuer un peu plus longtemps.

Madame O'Brien, vous avez la parole pour cinq minutes.

Je crois que nous avons un petit problème technique, alors nous allons passer au prochain témoin.

Madame MacKenzie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Laura A. MacKenzie (propriétaire et maître-animateur, K-9 Country Inn Working Service Dogs): J'ai un peu de difficulté à vous entendre, en fait.

Le président: Je vais parler un peu. M'entendez-vous bien?

Mme Laura A. MacKenzie: Oui, maintenant je vous entends.

Le président: Allez-y. Les prochaines cinq minutes sont toutes à vous.

Mme Laura A. MacKenzie: Merci de m'avoir invitée.

Je vais simplement vous parler rapidement de la façon dont les chiens d'assistance aident les gens qui souffrent du TSPT. Je vais aussi vous parler de mon travail avec mes clients, des choses que j'ai vues et de quelques-unes des tâches de base que peut remplir un chien d'assistance.

Beaucoup d'études se sont intéressées aux affects des interactions humain-animal qui ont une incidence favorable sur le bien-être et la qualité de vie des gens.

Nous avons constaté que, dans l'ensemble, les personnes atteintes du TSPT ont des humeurs négatives et vivent des périodes de dépression et d'anxiété. Ils font aussi des accès de colère, ont des comportements irresponsables et font de l'insomnie. L'un des problèmes les plus graves est le fait qu'ils rompent leurs relations avec les autres. Ils évitent les endroits publics et les étrangers et s'isolent de l'ensemble de la société. Présentement, les services de secours d'urgence sont aux prises avec une vague de suicides causée par cet auto-isolement et ces sentiments de désespoir.

L'un des bienfaits les plus importants que nous avons vus, avec le recours aux chiens d'assistance pour les personnes atteintes du TSPT, est que cela les oblige à interagir à nouveau avec la société. Nous avons constaté que beaucoup de ces personnes ont honte de leurs symptômes et s'isolent volontairement. Le fait d'appartenir à un groupe et de savoir qu'il y a d'autres personnes qui traversent les mêmes épreuves leur permet de se constituer un réseau de soutien.

Lorsque le programme est mis en œuvre correctement, il permet à ces personnes d'avoir un réseau de soutien qui les aide à réintégrer la société. Les personnes suivent des cours de dressage individualisés, avec du soutien, puis elles participent à des cours en groupe, à des activités en groupe et auront un accès public; elles auront un réseau de soutien avec d'autres maîtres-chiens qui vivent une situation similaire à la leur.

Je précise que nous n'utilisons pas de chiens dressés dans le cadre de notre programme de chiens d'assistance. Nous avons constaté que le dressage par soi-même ou par le maître, le fait que la personne s'implique dans le dressage, augmente énormément le taux de réussite du programme, parce que la personne participe réellement au dressage. Nous avons constaté que le travail d'accès public est même plus important encore, pour les personnes atteintes du TSPT, que les séances de dressage avec le chien.

L'une des choses les plus importantes que nous avons constatées par rapport aux personnes atteintes du TSPT, c'est que beaucoup d'entre elles en viennent à s'automutiler. Certaines des tâches associées à un chien d'assistance aident à atténuer ce problème. Nous utilisons les chiens pour ramener les personnes dans le présent. Cela permet d'interrompre les comportements destructeurs. Le chien peut donner à son maître des coups de museau, repousser ses mains ou faire en sorte qu'il se concentre sur son chien plutôt que sur ce qu'il est en train de faire.

Une fois que la personne a un chien, elle est beaucoup plus à l'aise et extravertie en public, et elle peut donc ainsi participer à une thérapie de groupe sur la dépendance. Les personnes se sentent plus à l'aise de sortir seules et de participer à des activités. Elles sentent qu'elles ne sont pas seules quand elles sont avec le groupe des chiens d'assistance, et cela encourage le dresseur ou la dresseuse à poursuivre le travail avec son médecin.

Nous avons aussi constaté que beaucoup de personnes atteintes du TSPT sont hypervigilantes et hyperconscientes. La présence d'un chien peut mettre un frein à tout ça. On peut aussi montrer au chien à reconnaître les symptômes. Les flashbacks et les terreurs nocturnes sont d'autres problèmes qu'on peut montrer aux chiens à reconnaître.

On peut leur montrer à reconnaître l'augmentation ou la diminution du rythme cardiaque, si la personne est en sueur, si elle fait les cent pas, si elle a des mouvements saccadés ou si elle est en colère. Le chien peut être à l'affût de tout changement, peu importe lequel, dans le comportement de la personne. Lorsque ces problèmes sont identifiés, le maître peut... Le chien peut éloigner la personne de la situation ou utiliser la thérapie par pression profonde, pour réconforter son maître.

● (1550)

La thérapie par la pression est une thérapie tactile qui réconforte et réchauffe, et cela aide la personne à reprendre ses esprits. Lorsque la personne a des terreurs nocturnes, on apprend au chien à comprendre que la personne est en détresse pendant son sommeil, et le chien peut l'empêcher de...

Le président: Le temps est écoulé, mais si vous voulez conclure, ce serait parfait.

Mme Laura A. MacKenzie: Ce ne sont que quelques-unes des façons dont un chien peut aider. À propos des normes, je crois que nous devons décider s'il faut établir des normes pour le dressage ou par rapport aux résultats du travail du chien.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Cousineau.

Vous avez cinq minutes. Allez-y, monsieur.

M. Medric Cousineau (co-fondateur, Paws Fur Thought): Merci, monsieur le président.

J'ai été un peu surpris d'apprendre que je n'avais que cinq minutes, parce que j'ai des notes pour 5 à 10 minutes, mais nous allons nous en sortir.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir demandé de vous aider à établir les exigences d'une norme fédérale sur les chiens d'assistance.

Pour trouver la meilleure solution à un problème, il faut poser les meilleures questions pour en déterminer les causes profondes et choisir le meilleur plan d'action pour résoudre le problème.

En conséquence directe d'une dangereuse opération militaire de recherche et de sauvetage au large des côtes du Canada atlantique, je suis moi-même un vétérinaire atteint du TSPT. Cela fait plus de 30 ans que je combats ces démons. Je fais partie des 30 à 50 % des survivants du TSPT qui ne répondent pas aux traitements. Ma vie était un désastre sur toute la ligne, et ma famille a horriblement souffert à cause de mes blessures.

Les meilleures interventions pharmacologiques et thérapeutiques ne m'ont apporté aucun soulagement. Je m'isolais et je me coupais de pratiquement toutes les personnes dans ma vie. J'avais des terreurs nocturnes toutes les nuits. Je me réveillais à 4 h 30 et je tremblais de façon incontrôlable. J'étais trempé de sueur et j'étais dans un état de panique et d'anxiété extrêmes. Ma vie était devenue un enfer tel que vous ne pouvez l'imaginer. Personne ne pourrait survivre à cela. La vie semblait sans espoir et sans issue. Je me sentais abandonné par le ministère des Anciens Combattants et, même encore aujourd'hui, l'information qu'il y a dans mon dossier me choque. Le suicide m'apparaissait comme la seule option attirante pour mettre fin à l'enfer que je vivais. Heureusement, par la grâce de Dieu, lorsque j'ai tenté de commettre l'irréparable, je n'ai pas réussi.

Il y a deux facteurs qui me distinguent des autres témoins: premièrement, je connais très bien l'ennemi, et deuxièmement, par-dessus absolument tout, cela fait 8 ans et 305 jours que je vis tenant une laisse, en tant que dresseur de chiens d'assistance.

Il y a un jour particulier que nous célébrons chez nous: le 6 août 2012, le jour où Thai, mon chien d'assistance, un labrador blond, est entré dans ma vie. J'ai recommencé à avoir de l'espoir, à rire, à aimer et à vivre. Sur mon poignet gauche, cependant, vous pouvez voir un tatouage, le mot *Invictus* avec une empreinte de patte et un point-virgule. Ce tatouage me rappelle chaque jour que, grâce à Thai, le suicide n'est plus une option pour moi. Malgré tout, le ministère des Anciens combattants et les Forces armées du Canada savent très bien que le taux de suicide chez les vétérans atteints du TSPT est élevé.

Un fait extrêmement important est que, jusqu'ici, il n'y a aucun cas connu d'automutilation chez les vétérans qui ont un chien d'assistance complètement dressé. Ces chiens sont d'une précieuse aide thérapeutique dans la guerre contre le TSPT. Si vous posez la question à mon épouse, elle vous dira sans gêne que l'une des meilleures choses chez Thai sont ses interventions quand j'ai des terreurs nocturnes. Thai fait un si bon travail qu'elle n'en a jamais raté une; elle est devenue si compétente qu'elle peut me réveiller avant que les choses ne se détériorent.

L'efficacité des chiens d'assistance a été démontrée. Ils fonctionnent, sans l'ombre d'un doute. Des études scientifiques l'ont démontré, et pourtant, il y a toujours des gens qui continuent de demander plus de preuves ou qui continuent de dire qu'un chien d'assistance n'est pas une forme de traitement. À dire vrai, on pourrait dire la même chose à propos des fauteuils roulants. Ils ne traitent pas la blessure sous-jacente, mais ils permettent à la personne handicapée d'avoir une qualité de vie qui lui serait impossible sans ce genre d'appareil d'aide médicale. Ce n'est pas une distinction insignifiante.

Des études de l'Université Purdue ont conclu que les anciens combattants qui sont jumelés à un chien d'assistance dressé tirent plus de satisfaction de leurs relations et ont moins de problèmes sur le plan du fonctionnement familial. J'ai personnellement vécu la différence que cela peut faire. Ce qui a commencé comme une tentative désespérée pour reprendre le contrôle de ma vie est devenu l'organisation Paws Fur Thought.

Aujourd'hui, Paws assure la coordination avec d'autres organisations comme les commandements provinciaux de la Légion royale canadienne de la Nouvelle-Écosse et du Nunavut et de l'Ontario ainsi que Wounded Warriors, pour financer des organismes comme National Service Dogs pour le dressage et le placement de plus de 200 chiens d'assistance.

Les chercheurs ne posent pas la bonne question. Ils n'arrêtent pas de demander : « Est-ce que les chiens d'assistance fonctionnent? » Ils devraient plutôt se demander : « Comment les chiens d'assistance fonctionnent-ils? » Grâce à la science, on peut répondre à cette question.

Le député M. Doherty a raconté un incident où un chien d'assistance pour le TSPT avait révélé qu'il faisait de l'anxiété, et cela ne me surprend pas, parce que les chiens d'assistance n'arrêtent jamais de travailler. Ils font ce pour quoi ils sont dressés. Je vais vous expliquer ce qui est arrivé en termes simples.

Quand M. Doherty a commencé à se sentir anxieux, son cerveau reptilien, qu'il ne peut pas contrôler, s'est activé. Du cortisol est libéré dans l'organisme avec d'autres substances neurochimiques. Les chiens ont un sens de l'odorat incomparable. Ils peuvent sentir une cuillerée à thé de sucre dans une piscine olympique; c'est une concentration d'une partie par un million. Réfléchissez un instant aux autres façons dont on utilise le nez des chiens: pour les missions de recherche et de sauvetage et pour détecter les drogues et les bombes. Il y a des chiens d'alerte diabétique, des chiens pour dépister le cancer et, tout récemment, il y a des études montrant que les chiens peuvent dépister la COVID.

Quand un stimulus extérieur déclenche chez une personne une réaction qu'elle ne peut contrôler, son cerveau reptilien s'active, et elle commence à suer du cortisol par tous les pores. Un chien peut sentir le cortisol, et on peut lui apprendre à interagir avec le dresseur pour atténuer les circonstances. Lisez le dernier paragraphe de

la page 1 des lignes directrices à l'intention des prescripteurs; les liens entre le cortisol et le TSPT sont bien connus.

● (1555)

Le cours de science ne s'arrête pas là. Il peut sembler intuitivement évident que c'est une bonne chose de réduire le stress du maître dans ce genre de situation, et c'est le résultat souhaité, et l'une des façons les plus simples d'y arriver est de submerger le système avec de l'oxytocine, une substance neurochimique qu'on appelle aussi l'hormone de la confiance. Il a été démontré scientifiquement que c'est exactement l'effet ressenti quand vous flattez votre chien. Votre chien d'assistance est une solution accessible dans toutes les circonstances. Il agit autant en tant que mécanisme de détection que d'antidote.

Thai et les chiens comme elle nous permettent de pendre conscience des problèmes que nous vivons et d'atténuer l'ampleur et la gravité de nos symptômes en utilisant les mécanismes de défense inhérents de notre organisme, sans avoir recours à la pharmacologie. Peu importe comment vous voulez caractériser ce que les chiens d'assistance font pour leurs maîtres, l'adjectif « efficace » devrait être en haut de la liste. Thai ne peut pas m'aider à résoudre les causes sous-jacentes de mes crises. Je fais cela avec mon équipe de soins de santé mentale. Mais Thai est là pour m'avertir lorsque je risque d'avoir des problèmes.

Si vous voulez savoir pourquoi je suis si dévoué et infatigable dans ma mission de fournir des chiens d'assistance à d'autres personnes, vous n'avez qu'à lire mon livre, *Further Than Yesterday That's All That Counts* — plus loin qu'hier: c'est tout ce qui compte —, et vous comprendrez que tout cela, c'est pour aider d'autres personnes. J'étais chef militaire, et mes soldats étaient mon atout le plus important. Sans les soldats, vous ne pouvez rien faire. Mais ce combat a fini par me coûter la santé. Je n'ai pas arrêté de pousser, mais la trahison institutionnelle, l'usure de compassion et la culpabilité du survivant ont aggravé mes traumatismes.

J'aurais pu facilement tout arrêter après avoir repris le contrôle de ma vie et m'être libéré des chaînes qui me retenaient dans cet enfer. Personne n'aurait pu me l'interdire... mis à part moi-même. Les voix dans ma tête m'empêchent de dormir. Je traîne un lourd fardeau de honte et de culpabilité. J'ai récupéré ma vie, mais je n'ai pas pu atteindre l'objectif de fournir à nos soldats le soulagement que j'ai eu moi-même. Cela veut dire que mes frères et mes sœurs d'armes continuent de souffrir et de combattre des démons que je connais trop bien. Mes frères et sœurs d'armes sont la mère, le père, le frère, la sœur, le fils ou la fille de quelqu'un. Tout le monde est lié à quelqu'un d'autre. Ce sont aussi vos électeurs.

Pour conclure ma déclaration, j'aimerais poser deux dernières questions: si c'était votre mère, votre père, votre frère, votre sœur, votre fils ou votre fille, diriez-vous que ce que nous faisons est suffisant? Seriez-vous satisfait de ce que fait notre pays?

Je suis prêt à répondre à vos questions.

● (1600)

Le président: Merci beaucoup, monsieur, de vos commentaires.

C'est maintenant au tour de Mme Forbes pour cinq minutes.

Vous avez la parole.

Mme Danielle Forbes (directrice exécutive, Chiens d'assistance nationale): Bonjour à tous et à toutes.

Merci de me donner l'occasion de témoigner devant le Comité sur ce dossier très important. Je suis la directrice exécutive actuelle et la cofondatrice de Chiens d'assistance nationale. Nous sommes une organisation établie à Cambridge, en Ontario, et, depuis les 25 dernières années, nous avons déployé avec succès plus de 550 équipes de chiens de service à l'échelle du Canada.

Chiens d'assistance nationale a été le premier programme au Canada à être accrédité par Assistance Dogs International. Nous déployons des chiens pour les vétérans par l'intermédiaire d'un programme de chiens d'assistance spécialisés en TSPT. Nous offrons nos chiens et nos huit années de services de soutien continu gratuitement à nos clients.

Notre organisation accorde beaucoup d'importance au respect des normes et s'est volontairement soumise au processus d'accréditation d'Assistance Dogs International, au sujet duquel Mme O'Brien va nous fournir un peu plus de détails. Le processus proprement dit, à titre indicatif pour le Comité, comprend un audit très exhaustif de nos programmes, réalisé en personne sur deux jours. Ces audits en personne se font tous les cinq ans et ils comprennent un examen aléatoire de nos dossiers, des entrevues et des examens avec notre personnel, nos bénévoles et nos clients. Ils portent aussi sur nos processus de dressage, notre modèle de gouvernance et nos finances. Nous sommes aussi tenus de produire des rapports de conformité annuels pour Assistance Dogs International.

Notre organisation a aussi réussi à obtenir et à maintenir son accréditation en conformité avec les normes d'Imagine Canada. Peu de gens le savent, mais Imagine Canada est l'organisme qui établit les normes pour les organismes de bienfaisance au Canada. Nous faisons partie des quelques centaines d'organismes de bienfaisance seulement à être accrédités par Imagine Canada, sur un total de 85 000 organismes de bienfaisance au Canada. Chiens d'assistance nationale et le programme des chiens-guides de la Fondation des Lions du Canada sont les seuls producteurs de chiens d'assistance au Canada à être accrédités par Imagine Canada.

Aujourd'hui, telle que vous me voyez, je participe aussi activement au comité des normes d'Assistance Dogs International. J'y siége depuis près d'une décennie. Je siége aussi au comité législatif et de défense des droits d'ADI, Amérique du Nord. J'ai aussi été coprésidente du comité technique de l'Office des normes générales du Canada, l'ONGC, chargé d'élaborer des normes sur les chiens d'assistance.

En ce qui concerne les normes pour les chiens d'assistance, dès que la question est soulevée dans la collectivité, pratiquement tout le monde s'entend pour dire que nous en avons besoin. Nous devons veiller à ce que les chiens qui sont offerts aux Canadiens aient été dressés d'une façon spécifique pour réduire au minimum les restrictions de la personne handicapée. Nous devons nous assurer que les chiens sont en santé, que leur tempérament et leur condition physique conviennent au service et qu'ils soient sécuritaires pour leurs maîtres-chiens et pour la collectivité en général. Nous devons veiller à ce que les fournisseurs de chiens d'assistance travaillent de façon éthique, sécuritaire, adaptée et responsable, pas seulement pour leurs clients, mais aussi pour les chiens qu'ils déploient. Nous devons nous assurer que le public sache, quand il voit un chien avec une veste de chien d'assistance ou un harnais de chien-guide, que le chien ne leur créera pas de problème, ni à leur propriété ni à leur entreprise.

Une chose que j'ai constatée au fil des ans, lors des discussions sur le sujet des normes, c'est qu'il y a cette supposition ou cette

fausse idée qu'il existe quelque part une solution unique qui répond convenablement à tous les besoins. Il n'y en a pas. Dans toute discussion sur les normes pour la communauté des chiens d'assistance, nous devons reconnaître qu'une approche à volets multiples est nécessaire, comme l'a dit Mme MacKenzie. Voulons-nous une norme sur les résultats qui s'applique aux équipes et aux chiens, ou une norme de dressage pour régir des programmes?

L'établissement de normes et d'une réglementation pour les organisations aidera à faire en sorte que le dressage des chiens respecte les exigences en matière d'éthique et aidera à réduire la fraude. La triste vérité, cependant, est que les organisations comme Chiens d'assistance nationale, qui se dévouent à fournir des chiens d'assistance et des chiens-guides, ne peuvent pas répondre à la demande de toute la collectivité. C'est tout simplement impossible. En conséquence, les gens dressent leurs propres chiens. Nous ne pouvons pas leur enlever le droit de dresser leurs propres chiens d'assistance, et ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons que les gens puissent retirer des bienfaits de ces chiens, que ce soit des chiens du programme d'ADI ou d'autres chiens, mais ce qui nous préoccupe, c'est qu'il faut savoir si ces chiens sont sécuritaires pour leur maître et pour le public, et s'ils remplissent les besoins des clients.

• (1605)

Toute organisation gouvernementale ou non gouvernementale qui désire une norme sur les chiens d'assistance doit se demander ce qu'elle veut accréditer et réglementer: les fournisseurs et les dresseurs de chiens d'assistance, ou les équipes de chiens d'assistance, pour évaluer ledit chien d'assistance et confirmer qu'il a été donné sur ordonnance médicale, qu'il a été dressé pour fournir un soutien ciblé afin d'atténuer les symptômes de son maître-chien et de répondre à ses besoins, et que son tempérament est sain et sécuritaire pour son maître-chien et pour son public en général. Il faut aussi se demander s'il possède les qualifications légitimes d'un chien d'assistance.

En mettant en place des normes pour l'accréditation ou la réglementation des fournisseurs de chiens d'assistance, vous vous assurez qu'une partie des Canadiens et Canadiennes qui ont un chien d'assistance sont en sécurité, que les chiens sont bien dressés et qu'ils sont soutenus par le fournisseur de services. Malgré tout, cela ne résout pas les difficultés liées à l'accréditation des chiens dressés par les propriétaires ou par une entreprise privée. Le profil démographique de la communauté des chiens d'assistance varie énormément, et, dans certains cas, il y a malheureusement des personnes qui sont victimes de fraude.

Présentement, il existe déjà des processus pour évaluer, accréditer et surveiller les producteurs de chiens d'assistance et de chiens-guides. Ce sont des processus externes, offerts par la International Guide Dog Federation et Assistance Dogs International, dont Mme O'Brien va vous parler dès qu'elle aura réussi à faire fonctionner son micro.

Au Canada, il y a l'Alberta Service Dogs Act, la Nova Scotia Service Dog Act — dont M. Cousineau pourrait vous parler avec force détails — et la B.C. Guide Dog and Service Dog Act. Ce sont tous d'excellents exemples de lois qui fonctionnent déjà et auxquelles vous, en tant que ministères, avez accès. Il y a déjà énormément d'excellent travail qui a été fait relativement à l'accréditation des fournisseurs de chiens d'assistance.

Là où il reste encore beaucoup de travail difficile à faire, c'est sur le plan de l'élaboration d'un processus d'accréditation juste, équitable et accessible à l'intention des propriétaires ou des entreprises privées qui dressent des chiens d'assistance. Ce qui vient compliquer ces discussions, c'est que beaucoup de ceux qui y participent ont l'impression que l'imposition de normes veut automatiquement dire qu'il y aura des lois ou des politiques publiques. Ce qu'on oublie souvent, dans cette discussion, c'est que les normes représentent un processus en plusieurs étapes. Les normes constituent le fondement sur lequel la réglementation ou les politiques publiques sont élaborées, et l'application de la réglementation arrive à la toute fin du processus.

La réalité est que l'élaboration des normes, en soi, ne permet pas de répondre aux besoins de la collectivité en général dont j'ai parlé. Pour que les normes, peu importe lesquelles, aient véritablement de la valeur, il faut qu'il y ait un processus réglementaire ou des politiques publiques qui soutiennent non seulement les normes, mais aussi les gens qui doivent s'y conformer, que l'on parle des clients ou des organismes qui fournissent des chiens. Ensuite, bien sûr, il faut qu'il y ait un mécanisme d'application qui oblige tout le monde à rendre des comptes: les utilisateurs, les producteurs, les entreprises et le public.

Le président: Merci beaucoup, madame Forbes. Vous avez dépassé vos cinq minutes. Pourriez-vous conclure vos commentaires, s'il vous plaît?

Mme Danielle Forbes: Merci.

Donc, le ministère des Anciens Combattants s'intéresse aux normes relatives au TSPT, alors je dirais qu'il existe déjà des normes internationales reconnues en droit selon lesquelles on a déjà élaboré un très bon cadre à partir duquel vous pourriez élaborer une excellente politique publique, en tant que ministère et organe du gouvernement.

Le président: Merci beaucoup.

Je crois que nous avons résolu tous les problèmes techniques, alors ce sera au tour de Mme O'Brien pour cinq minutes.

Mme Sheila O'Brien (présidente, Assistance Dogs International, North America): Comme vous le savez, je m'appelle Sheila O'Brien. Je vis à New York, et je travaille pour un programme appelé America's Vet Dogs, le plus important programme des États-Unis axé uniquement sur les vétérans. Vous vous rappelez peut-être de Sully, le chien d'assistance du président Bush. C'est mon programme qui a placé ce chien.

Cela me fait plaisir de pouvoir dire que je suis l'une des membres fondatrices d'Assistance Dogs International. Si vous vivez assez longtemps, vous finissez par être président ou présidente de votre entreprise et, après 42 années à travailler dans l'industrie des chiens d'assistance, non seulement en tant qu'administratrice, mais aussi en tant que l'une des premières dresseuses de chiens d'assistance à l'audition, je suis maintenant présidente d'ADI, Amérique du Nord, une organisation qui supervise 106 programmes de dressage de chiens d'assistance et de chiens-guides.

Le trouble de stress post-traumatique en tant que handicap nous préoccupe tous, mais ce n'est pas quelque chose de nouveau. Je crois sincèrement qu'il faut étudier ce genre de choses sous l'angle de l'histoire, alors j'ai fait ma petite recherche là-dessus. J'en suis venue à la conclusion que, depuis le début des temps, les anciens combattants qui ont participé à des guerres ont probablement souffert de TSPT.

Pendant la guerre de Sécession des États-Unis, en 1865, les vétérans souffraient de ce qu'on appelle aujourd'hui le TSPT, mais à l'époque, on appelait cela le « cœur du soldat ». Pendant la Première Guerre mondiale, aux États-Unis, ils appelaient cela un « traumatisme dû aux bombardements ». Pendant la Deuxième Guerre mondiale, c'était « l'épuisement au combat » et, pendant la guerre du Vietnam, c'était le « syndrome du Vietnam ». Le trouble de stress post-traumatique a été nommé en 1986, et même là, le diagnostic était complètement faux. On disait que cela ne durait que six mois.

Nous savons maintenant que de nombreux vétérans souffrent du TSPT, et nous savons à quel point cela peut avoir des effets dévastateurs, mais c'est seulement quand les vétérans sont rentrés chez eux d'Irak et d'Afghanistan que le monde en a vraiment pris connaissance. Un grand groupe de jeunes héros sont rentrés chez eux, et ils n'avaient pas peur de parler de leur TSPT. Beaucoup d'entre eux sont rentrés au pays gravement blessés. Les blessures les plus fréquentes pendant ces guerres étaient les lésions médullaires, qui comptaient pour 27 % des blessures, et la perte de l'audition, dont souffre un vétéran sur cinq. Ces jeunes hommes et femmes sont allés à la guerre, ils ont perdu leur ouïe avant l'âge, et maintenant qu'ils sont dans la quarantaine et la cinquantaine, leur surdité s'aggrave, alors que, pour le reste d'entre nous, cela arrive à 60 ou 70 ans.

Un autre handicap dévastateur est la cécité causée par un traumatisme au cerveau. Cela ne touche pas beaucoup de gens, mais il y en a. Un autre handicap concerne toutes sortes de problèmes moteurs, par exemple ceux et celles qui ont dû se faire amputer des membres ou qui ont des problèmes aux jambes ou au dos. Beaucoup de nos jeunes hommes et femmes ont souffert à cause des engins explosifs artisanaux.

Quand ils ont commencé à rentrer au pays, en 2005 et en 2006, Assistance Dogs International et l'industrie des chiens s'occupaient seulement des handicaps physiques. Nous étions prêts pour ces jeunes hommes et ces jeunes femmes, et nous étions prêts à leur fournir des chiens d'assistance, des chiens-guides et des chiens d'assistance à l'audition. À mesure qu'ils revenaient au pays, nous avons commencé à placer les chiens, mais, ironiquement, peu importe le handicap physique dont ils souffraient — certains n'avaient plus de bras, plus de jambes ou ne pouvaient plus voir —, ce qui les dérangeait vraiment, surtout, selon ce qu'ils disaient, c'était qu'ils étaient incapables de surmonter leur TSPT.

Donc, la petite lumière au-dessus de la tête des gens de l'industrie s'est allumée, et nous avons commencé à tenir compte de cet aspect de nos vétérans. Nous n'avions jamais pris cela en considération avant, jamais. Depuis le début d'ADI, depuis 1987, nous nous concentrons uniquement sur les handicaps physiques, mais nous avons fini par découvrir que les handicaps psychiques ou émotionnels étaient plus puissants et avaient une plus forte emprise sur ces personnes que leurs handicaps physiques.

• (1610)

Le tout premier chien d'assistance pour les guerres en Afghanistan et en Irak a été confié à un jeune homme en 2006. Je connais ce jeune homme personnellement, parce que c'est moi qui l'ai placé dans le programme NEADS, au Massachusetts.

Encore une fois, comme ils se faisaient plus nombreux, nous avons commencé à les écouter, et ils nous disaient qu'ils utilisaient ce que nous avons appris aux chiens pour atténuer leurs handicaps physiques pour à la place atténuer leurs TSPT.

J'ai connu un jeune homme qui était tireur d'élite. Il a perdu un bras, et l'une de ses jambes a été si endommagée qu'on a finalement dû l'amputer. À l'époque, il utilisait une béquille avec son chien d'assistance, mais bien sûr, il avait un bras en moins. Une des tâches que nous avons apprises à son chien d'assistance — pour atténuer le handicap physique — a été d'allumer la lumière parce que ce jeune homme aimait lire la nuit et que sa lumière était difficile d'accès. La lumière la plus brillante était au-dessus de lui et, s'il voulait l'allumer, il fallait qu'il prenne sa béquille, ce qui était un défi pour lui. Nous avons donc appris au chien à allumer la lumière, comme cela se fait dans bon nombre de programmes.

Je lui ai demandé de prendre la parole lors d'un événement. Il s'est levé devant tout le monde, et je me disais qu'il allait nous parler de ce que son chien faisait pour atténuer son handicap physique. Il a dit qu'il avait été tireur d'élite en Irak et qu'il avait peur d'entrer dans une pièce sombre, alors il envoyait Ruthie dans la pièce pour allumer la lumière.

Cela m'a donné une idée; j'ai donc entrepris de former un comité pour étudier tout cela. La United States Americans With Disabilities Act — la Loi américaine sur les personnes handicapées — exige qu'un chien d'assistance soit dressé pour remplir une tâche. La question était donc: pourrait-on dresser un chien d'assistance pour qu'il atténue le handicap que représente le TSPT?

Les vétérans nous ont aidés, parce qu'ils utilisaient les tâches apprises aux chiens pour personnes malentendantes pour les réveiller doucement. Ils utilisaient les tâches apprises aux chiens-guides pour trouver une porte. Ils disaient au chien « trouve la porte », et le chien les tirait jusqu'à une porte, s'ils étaient anxieux ou quoi que ce soit d'autre.

• (1615)

Le président: Merci, madame O'Brien.

Pourriez-vous conclure vos commentaires, s'il vous plaît?

Mme Sheila O'Brien: Je vais conclure.

Les normes d'ADI ont été élaborées à partir de ce que les vétérans nous ont dit. Nous ne les avons pas sorties de nulle part. Il a fallu huit ans pour dégager des normes des pratiques exemplaires de l'industrie des chiens d'assistance.

Cela fait huit ans, mais nous avons commencé le travail sur les normes au cours des trois dernières années. Je veux préciser que, quand vous travaillez sur des normes ou sur n'importe quoi du genre, tout ne tourne pas autour des chiens. Nous étions en territoire inexploré, et c'est pourquoi nous avons demandé l'aide de deux professionnels de la santé mentale; un était un médecin qui travaillait seulement avec les vétérans atteints du TSPT, et l'autre, Mme Crosson, était une travailleuse sociale spécialisée en psychiatrie qui travaillait avec les gens atteints du TSPT. Leur contribution au groupe de dresseurs et aux responsables de programme d'ADI nous a permis d'élaborer d'excellentes normes.

Les normes ont été mises en œuvre il y a trois ans maintenant. Présentement, notre comité des normes internationales étudie ces normes pour s'assurer que nous sommes sur la bonne voie. Nous avons vraiment fait du bon travail de ce côté-là. Elles ont aidé notre

département des Anciens combattants, qui verse seulement des prestations à ceux qui ont des chiens d'ADI ou de l'IGDF. Le département des Anciens combattants des États-Unis ne veut pas avoir à décider si un chien est un chien d'assistance ou s'il fait son travail.

Les normes ont aussi été communiquées aux compagnies aériennes de l'Amérique du Nord et du Canada. Nous travaillons là-dessus depuis longtemps; nous voulions qu'elles comprennent ce qu'un chien d'assistance bien dressé fait et quelle formation un vétérinaire doit suivre pour avoir un chien.

J'espère que, si vous pensez à mettre des normes en œuvre, vous envisagerez vraiment d'utiliser celles d'ADI.

Le président: Merci.

Je m'excuse, mais, si vous avez surveillé le temps, vous avez pu voir que j'ai été très permissif avec le temps aujourd'hui, pour les déclarations préliminaires. Je vais devoir être un peu plus sévère pendant la période de questions. Je m'en excuse à l'avance, mon travail consiste surtout à interrompre les gens pour faire avancer la discussion.

Le premier intervenant pour la période de questions est M. Brassard. Vous avez six minutes.

M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC): Merci, monsieur le président. Vous avez effectivement été très permissif avec le temps. Je vous en remercie, et je suis sûr que les gens avec nous aujourd'hui vous en sont aussi reconnaissants.

Je voulais vous remercier sincèrement, monsieur le président, parce que je sais que l'horaire à ce temps-ci de l'année peut être très chargé, mais il est tout de même très important que nous puissions avoir les quatre témoins ici aujourd'hui pour une heure et 45 minutes, tout juste.

Monsieur Cousineau, je vais m'adresser directement à vous. Durant les deux dernières séances du Comité consacrées à cette étude, nous avons entendu qu'il est difficile d'élaborer une norme de service nationale « faite au Canada ». L'ONGC s'est retiré, Anciens Combattants a présenté ses commentaires, et nous avons entendu des autres témoins qu'aucun accord n'avait été conclu. Tout le monde essayait de s'entendre, mais, au bout du compte, cela n'a mené à rien.

Je voulais donc vous demander, monsieur, comment nous pouvons en arriver à une norme nationale canadienne. De quoi cela aurait-il l'air?

• (1620)

M. Medric Cousineau: Merci, monsieur Brassard.

Je suis content que votre comité se réunisse virtuellement. Cela veut dire que Thai et moi n'avons pas à faire une course à obstacles pour nous rendre d'ici à Ottawa. Nous aurions dû surmonter pas moins de six importants obstacles réglementaires, avec les avions, les trains, les automobiles, les compagnies aériennes, les hôtels et les motels.

Mesdames et messieurs, votre comité et vous avez le pouvoir de faire progresser de façon importante les droits des Canadiens, des Canadiennes et des anciens combattants handicapés de tout le Canada, dès maintenant et pour longtemps. Nous avons désespérément besoin d'une norme nationale qui protège les personnes handicapées et leurs chiens d'assistance tout en assurant une surveillance pour empêcher les entreprises sans scrupules ou peu qualifiées de faire de l'argent et de profiter d'une supposée occasion. Il faut protéger le public contre les abus.

Vous devez assurer l'établissement d'une norme fédérale canadienne sur les chiens d'assistance, mais vous ne pouvez pas — je répète, vous ne pouvez pas — inviter de nouveau à la table de discussion les personnes ou les groupes qui ont délibérément saboté la première tentative de mettre en œuvre une norme nationale. Je parle de ce groupe de contestation autoproclamé, qui a pris le travail de l'ONGC pour le présenter au Conseil canadien des normes et qui a réussi à créer un environnement tellement toxique qu'il était inévitable que l'ONGC finisse par être enfermé dans une impasse. Ce groupe avait pour but de faire dérailler le processus et il a réussi.

Fait plus choquant encore, le sous-ministre d'ACC a été avisé par écrit de l'implosion imminente, des mois à l'avance. Il en a pris acte, mais n'a pris aucune mesure pour empêcher ce qui est arrivé. Cela peut paraître choquant, et je vais faire parvenir au greffier une pile de courriels à l'appui, en annexe à mes commentaires. Ce sont des courriels que j'ai écrits. Vous devez présenter une demande d'AIPRP visant le Conseil canadien des normes et les gens du comité des plaintes. Ils ont perdu tout droit de participer à ce processus. Parmi ces personnes, il y en a qui essaient d'améliorer une norme du secteur privé qu'ils offriront au gouvernement comme un « fait accompli ». Vous ne pouvez absolument pas permettre cela. Vous ne devez pas tomber dans le panneau. Vous devez connaître les faits.

Les normes objectives d'une tierce partie devraient aller de pair avec les efforts des équipes fédérales de Normes d'accessibilité Canada et ceux des experts en normes d'ONGC, sans l'intervention des obstructionnistes. Cela permettrait de produire une norme pouvant être adoptée à l'échelle fédérale. L'ONGC a produit une telle norme. Il ne reste pas beaucoup de travail à faire. Les provinces doivent aussi participer, pour qu'il y ait une réciprocité interprovinciale fluide.

La norme doit comprendre trois volets: le premier est le critère de l'accès public universel; le deuxième, qui sera défini par les experts en la matière, concerne les capacités et la mise à l'épreuve de chaque sous-catégorie de chiens; et le troisième concerne la surveillance réglementaire par l'organisme d'autoréglementation. Mme Forbes en a parlé dans son témoignage, au sujet de ce qui est requis pour devenir membre d'une organisation comme ADI.

Pour résumer, nous n'avons pas de normes nationales, alors que M. Seamus O'Regan avait promis, devant la Chambre des communes, tout juste après le 18 avril 2018, qu'il y aurait des normes nationales sur les chiens d'assistance d'ici l'automne de la même année. Mais encore aujourd'hui, il n'y a rien.

Les choses sont-elles un peu plus claires, M. Brassard?

M. John Brassard: Oui. Merci, monsieur Cousineau.

Monsieur Cousineau, M. Phil Ralph de Wounded Warriors a témoigné devant nous, et il a parlé en termes élogieux du travail que vous et votre épouse, Jocelyne, avez accompli. C'est vous qui avez développé les lignes directrices à l'intention des prescripteurs de

Wounded Warriors Canada. En une minute, pouvez-vous nous dire comment cela s'inscrit dans les normes nationales dont vous nous avez parlé?

M. Medric Cousineau: Les normes nationales et les lignes directrices à l'intention des prescripteurs sont virtuellement indissociables. J'ai aidé à les développer avec Mme Kristine Aanderson, une psychologue agréée de l'Alberta, parce que nous avions des problèmes avec des ordonnances qui étaient absolument inutiles. Par exemple, il était écrit: « Monsieur ou madame Untel a besoin d'un animal de soutien émotionnel. »

Je suis désolé, mais ce n'est pas acceptable. C'était la même chose avec les chiens d'assistance. Nous devons connaître les tâches pour lesquelles les chiens ont été dressés. Si vous consultez les tableaux et les arbres décisionnels, dans les lignes directrices à l'intention des prescripteurs, vous verrez que, quand une ordonnance est correctement écrite, vous pouvez l'associer à une école de chiens d'assistance qui va vous donner le résultat demandé dans l'ordonnance, et c'est comme cela que vous obtenez ce dont vous avez besoin. C'est très important.

On a essentiellement mis cela en place pour que les professionnels de la santé... Je ne veux pas parler contre eux, mais ils ne comprennent pas ce que ces chiens font. Je vais revenir à la question. Si vous ne posez pas la bonne question, vous ne pouvez pas espérer obtenir une réponse. Vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas efficace, si vous ne savez même pas ce qu'ils font. C'est...

• (1625)

Le président: Merci. Je suis désolé de vous interrompre.

M. John Brassard: Merci, monsieur.

Merci, monsieur le président. Nous comprenons.

Le président: Merci.

La parole va maintenant à M. Samson, pour six minutes.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous les témoins d'aujourd'hui de leurs exposés. C'est un dossier tellement important. Nous n'avons que quatre séances là-dessus, alors nous devons nous attaquer à la tâche le plus rapidement possible, et c'est pour cela que nous avons des personnes clés pour nous aider.

Je veux souhaiter la bienvenue à M. Cousineau. C'est un de mes électeurs, et je le connais depuis environ six ans. Je veux le remercier des discussions que nous avons eues, lorsqu'il était accompagné de son chien d'assistance, Thai. J'ai vu personnellement le chien accomplir quelques-unes des tâches de soutien et j'ai constaté qu'il était capable de désamorcer une situation et de réagir à bien des problèmes. M. Cousineau a parlé de ses cauchemars et de la façon dont son chien pouvait l'aider et même le réveiller avant qu'il ne se produise un incident.

Je tiens à le remercier et à remercier son épouse Jocelyne, d'avoir cofondé Paws Fur Thought, un organisme extrêmement important.

J'aimerais parler au Comité de l'énorme rôle que M. Cousineau a joué lorsque la Direction nationale a approuvé, lors du congrès d'Edmonton, en Alberta, une résolution pour l'attribution de 25 % du fonds pour les chiots, pour offrir du soutien. M. Cousineau vient aussi de recevoir — je crois que c'était en février — la Médaille du service méritoire, décernée par la gouverneure générale. Il nous a aussi parlé de son livre, dont j'ai un exemplaire qu'il a même signé personnellement pour moi. J'ai eu l'occasion de le lire, et il contient de l'information très importante pour nous, alors je le remercie, parce qu'il a aidé tellement de gens. Comme il l'a dit, le but est d'aider les gens.

J'ai un certain nombre de questions à poser, mais le temps file. Je sais que M. Brassard a posé une des questions que je pensais poser à propos de l'étude, alors je vais aller dans une autre direction. Ce qui m'intéresse surtout, c'est de savoir quelles seraient les conséquences d'utiliser les normes qui ont été adoptées par Wounded Warriors. Si Anciens Combattants adoptait ces normes demain matin, quels seraient les avantages et les inconvénients?

M. Medric Cousineau: Nous pourrions en fait prendre exemple sur ce que le gouvernement du Canada fait actuellement par l'entremise du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, qui soutient le programme des chiens d'assistance de Wounded Warriors Canada, bien que ce soit une bien petite entreprise. Étant donné que Wounded Warriors Canada utilise les lignes directrices à l'intention des prescripteurs, ses programmes doivent être conformes à ceux d'ADI ou de tout organisme de réglementation provincial, c'est-à-dire ceux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de la Nouvelle-Écosse.

Il est intéressant de noter que la Nouvelle-Écosse n'a pas réinventé la roue. Les gens de la Nouvelle-Écosse sont allés en Colombie-Britannique et ont dit: « Nous voulons utiliser votre norme et le travail que vous avez effectué. Comment devons-nous faire? » Les gens de la Colombie-Britannique ont dit qu'ils leur concéderaient une licence, et ils l'ont fait. Ils ont littéralement étendu le programme entier à tout le pays.

Maintenant: il est essentiel de noter que c'est la portion de l'accès au public qui est principalement couverte par la loi de la Colombie-Britannique. Cependant, la loi a été confirmée par les tribunaux des droits de la personne de la Colombie-Britannique. C'est un modèle qui fonctionne. Vous pouvez littéralement obtenir une solution clé en main. À quoi cela ressemble-t-il? Le gouvernement du Canada a promis à Wounded Warriors qu'il prendrait un engagement accru en matière de financement sur une période de cinq ans. Cela permettra aux programmes qui en dépendent d'augmenter leur capacité.

Si vous nous dites que, demain, vous voulez des chiens d'assistance et que vous les financerez, on vous regardera tous en disant « N'est-ce pas merveilleux? Où les trouve-t-on? » Il faut un délai d'exécution. Nous utilisons ce délai d'exécution pour bien faire savoir que les programmes de Wounded Warriors adopteront les normes nationales élaborées. Tout ce travail a été effectué par l'Office des normes générales du Canada. Ce qui est le plus frustrant, c'est de savoir à quel point nous étions proches, quand tout cela s'est littéralement effondré à la ligne d'arrivée alors que nous allions y arriver. Cela me fait perdre le sommeil la nuit, car c'est ce qui a freiné ce programme.

Il faut garder à l'esprit que les normes ont volé en éclats en avril 2018. C'était il y a trois ans. S'il vous plaît, dites-moi ce qui a été fait. Je pense que la réponse est « pas grand-chose ». Nous pourrions choisir une solution et littéralement commencer la mise

en œuvre dès demain matin, si le Comité pouvait enfin atteindre son but.

Merci, monsieur Samson.

• (1630)

M. Darrell Samson: Monsieur Cousineau, de nombreuses personnes ont dit à quel point il était important d'avoir des normes nationales sur les chiens d'assistance. Pendant la minute qu'il me reste, pourriez-vous me donner votre avis personnel, s'il vous plaît?

M. Medric Cousineau: Si nous avions des normes nationales sur les chiens d'assistance, j'aurais la même réponse, quelle que soit la compagnie aérienne que j'appellerais. Chaque compagnie aérienne que j'appelle a des exigences différentes quand je voyage avec mon chien d'assistance. Même s'il y a des choses comme des lois sur l'accessibilité et les droits des personnes handicapées dans tout le pays, il s'agit d'un ensemble disparate non réglementé, non contrôlé et sans réciprocité interprovinciale. Cela signifie que, si votre permis de conduire de la Nouvelle-Écosse est valable en Colombie-Britannique, et vice versa, cela devrait être la même chose pour les normes sur les chiens d'assistance.

C'est nécessaire pour protéger les maîtres-chiens et le grand public. Les deux côtés doivent être protégés. C'est un problème qui touche l'ensemble du pays, et pas seulement les maîtres-chiens handicapés.

Le président: Merci, monsieur Samson.

M. Darrell Samson: Merci de cette information, monsieur Cousineau.

C'est un bon point, parce que si on appliquait dans tout le pays la loi de la Nouvelle-Écosse, dans laquelle M. Cousineau a joué un rôle très important, cela nous aiderait beaucoup.

Merci.

Le président: Le prochain intervenant est le député Desilets, pour six minutes, s'il vous plaît.

[Français]

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous nos invités et je salue mes très chers collègues.

Ma première question s'adresse à M. Cousineau.

D'abord, je vous remercie de votre service, monsieur Cousineau.

Vous avez terminé votre allocution d'ouverture sur une question qui nous était adressée. Puisque cette belle porte est grande ouverte, je voudrais vous poser la même question.

Trouvez-vous que la réponse de votre pays est suffisante?

M. Medric Cousineau: Je vous remercie.

Je vais répondre en anglais, car ce que j'ai à dire est vraiment important.

[Traduction]

Tout d'abord, c'est notre pays. C'est chacun d'entre nous qui participe à l'appel, aujourd'hui, sauf Mme O'Brien, et je suis certain qu'elle est ici avec nous en pensée.

Nous devons faire mieux pour les personnes handicapées, et je vais revenir à ce que j'ai dit, que de 30 à 50 % des gens résistent aux traitements. Cela signifie que, malgré la pharmacologie et les interventions les plus efficaces actuellement utilisées par ACC — réduisons-les de moitié —, 40 % des personnes handicapées souffrant de trouble de stress post-traumatique résistent aux traitements. Plutôt que d'explorer les options qui nous permettraient de sortir de l'enfer dans lequel nous sommes plongés, ils baissent simplement les bras et disent: « Je suis désolé. Nous avons besoin de plus de preuves. Nous avons besoin de plus d'efficacité. » Le député Doherty l'a prouvé. Le député Samson en a parlé, et il y en a d'autres, ici aujourd'hui, qui écoutent cela et qui ont vu ce que ces chiens extraordinaires peuvent faire.

Il n'y a absolument aucune raison de les considérer comme autre chose qu'un fauteuil roulant pour mon mental. C'est mon appareil médical fonctionnel. Je sais que certaines personnes n'aiment pas que j'appelle appareil médical fonctionnel mon affectueuse partenaire aux yeux marron, aux oreilles tombantes, et à la truffe mouillée. Cependant, en dehors du travail, c'est ma fille gaffeuse. Je l'aime de tout mon cœur. Quand elle est en service, elle l'est vraiment et elle travaille.

Voici ce que nous devons tous nous demander. Pour les personnes qui souffrent, qui résistent aux traitements et qui ont réellement besoin de ce type d'aide pour sortir de l'enfer dans lequel je sais qu'elles vivent, c'est accessible. Votre comité a la possibilité de faire avancer ce dossier, et vous pouvez dire: « Nous sommes désolés; notre réponse n'a pas été assez bonne. »

L'important, ce n'est pas ce que les gens comme moi ont à dire, les gens qui souffrent l'enfer, comme je l'ai dit, à un point que vous ne pouvez même pas imaginer. Si vous parlez à Mme Forbes, à Mme MacKenzie ou à Mme O'Brien, elles vous diront ce que ces maîtres-chiens ont vécu, mais vous savez quoi? Ne vous fatiguez pas à leur demander. Ne vous fatiguez même pas à me le demander, à moi, ou aux centaines de personnes, comme moi, qui ont un chien d'assistance.

Savez-vous à qui vous devez réellement poser la question? Allez-y et posez-la aux membres de leurs familles. Ce sont eux qui vivent avec nous. Ce sont eux qui savent ce que c'est, réellement. Posez-leur la question. Je peux vous garantir que leurs réponses — j'en ai quelques-unes et je peux vous les transmettre — vous prouveront que, sans l'ombre d'un doute, nous pouvons et nous devons faire plus.

J'espère que cela aidera.

• (1635)

[Français]

M. Luc Desilets: Cela m'aide en partie.

Vous nous parlez beaucoup des chiens d'assistance, ce qui est bien, puisque c'est le sujet d'aujourd'hui.

Cependant, de quelle façon pouvons-nous agir en tant qu'élus? Comment souhaiteriez-vous que nous agissions concrètement? Devrions-nous demander plus de sous, instaurer des normes nationales et faire de la pression pour qu'il y ait plus de chiens d'assistance?

[Traduction]

M. Medric Cousineau: En septembre 2016, j'ai envoyé un courriel à Anciens Combattants Canada, que je transmettrai au greffier, intitulé « The Service Dog Tsumami ». J'ai souligné les répercus-

sions de l'absence de normes nationales et l'ampleur du problème de l'offre et de la demande. Jim Barrett, professeur émérite de mathématiques au Collège militaire royal du Canada, a travaillé sur l'équation de l'offre et de la demande, et la réponse qu'il m'a fournie, après six longs mois, était que l'équation était impossible à résoudre. Mais cela n'a pas limité notre obligation de faire du mieux que nous pouvons.

C'est ce que nous devons faire. Vous combinez l'argent, qui est la volonté politique — et je m'en excuse — à l'engagement à présenter des normes, et nous nous mettons au travail. C'est suffisant. Rome a brûlé et Néron s'est amusé.

Merci.

[Français]

M. Luc Desilets: D'accord.

Selon vous, au Québec et au Canada, avons-nous suffisamment de chiens d'assistance pour répondre aux besoins?

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

M. Medric Cousineau: Absolument pas.

Le président: Voilà une réponse brève.

Vous avez encore quelques secondes.

M. Medric Cousineau: Nous avons des raisons de collaborer avec certaines écoles des États-Unis, et elles ont fait un excellent travail pour fournir des chiens. J'ai eu la mienne grâce à un programme du Kansas.

C'est un énorme problème. Malheureusement, certains joueurs de l'industrie ont été trop occupés à essayer de se faire une place pour pouvoir dire littéralement que ce sont eux qui ont élaboré la norme nationale, ou qu'ils ont fait ceci ou cela. Savez-vous quoi? Ça m'est égal. Ce dont nous avons besoin, c'est une solution pour les milliers de personnes qui ont besoin du type d'aide dont nous parlons.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à la députée Blaney, pour six minutes, s'il vous plaît.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leurs témoignages d'aujourd'hui.

Selon moi, il s'agit d'une question très importante. J'ai travaillé avec des anciens combattants à qui on a refusé un logement parce qu'il n'y a pas de norme nationale. Les gens disent que c'est seulement un animal de compagnie, mais la réalité que j'entends de la part de ces anciens combattants, c'est qu'ils ne peuvent pas franchir la porte sans leur « animal de compagnie ». C'est ce qui me préoccupe vraiment.

Quand je pense à tous les défis à relever, je me dis qu'ils sont tous importants. Nous devons établir une norme, pour que les gens puissent prendre l'avion avec leur chien d'assistance et voyager comme ils le souhaitent. Nous devons veiller à ce que les anciens combattants ne choisissent pas de devenir des sans-abri parce qu'ils ne peuvent pas trouver un endroit où vivre avec leur chien d'assistance. C'est ça, mon défi. C'est différent d'une province à l'autre, d'un territoire à l'autre.

Je me demandais simplement si je pouvais m'adresser à vous en premier, monsieur Cousineau. Pourriez-vous nous dire ce que l'absence de ce soutien signifie réellement pour les anciens combattants?

Je pense que vous l'avez parfaitement souligné. Ces chiens changent radicalement votre vie et vous permettent d'en avoir une, ce qui, en tant que personne qui a servi son pays, devrait être une nécessité absolue. Qu'est-ce que l'adoption d'un format permettant de reconnaître ces chiens d'assistance importants apporterait aux anciens combattants de notre pays?

• (1640)

M. Medric Cousineau: Merci, madame Blaney.

En résumé, cela ferait disparaître les maux de tête et les problèmes. Les personnes qui s'occupent des chiens d'assistance et des personnes souffrant de trouble de stress post-traumatique souffrent de... Tout d'abord, nous ne faisons confiance à personne. Un nombre disproportionné d'entre nous ont des problèmes de maîtrise de la colère qui mènent à ce qu'on appelle une réponse inappropriée à la situation. Nous en avons en masse.

Sachant que nous avons le soutien total de la loi de notre pays au niveau fédéral, que je sois à Saint John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, à Taloyoak, au Nunavut, ou à Victoria, en Colombie-Britannique, je connais les règles et je connais mes droits, nous pouvons éduquer chaque Canadien pour qu'il sache exactement ce qu'il en est. Cette uniformité est absolument primordiale.

Entendre qu'un chien d'assistance... et qu'on ne sait pas comment traiter une personne atteinte d'un handicap grave d'une manière aussi complexe ne me surprend pas. La réponse est non. Alors vous n'avez rien à faire, sauf pour le pauvre homme ou la pauvre femme qui risque de devenir sans-abri à cause de quelque chose qui devait être un droit fondamental. Cela doit être réglé. Malheureusement, peu importe mes efforts, la question continue à revenir.

Des gens comme Mme Forbes le savent, parce qu'ils sont concernés depuis des décennies. Je pense réellement que vous devez vous en remettre à des personnes qui travaillent dans des organismes comme l'ADI, présents dans plus de 80 pays. Il ne s'agit pas d'une industrie artisanale que Mme O'Brien a imaginée dans son sous-sol la fin de semaine dernière parce qu'elle s'ennuyait. Cela remonte à des décennies.

C'est cela le problème. Ces normes existent. Le problème, c'est que nous ne les avons pas à cause de ce groupe dont je vous ai parlé et qui a littéralement fait dérailler les choses. C'est inadmissible.

Mme Rachel Blaney: Merci.

Si vous me permettez, madame O'Brien, j'ai une question.

J'essaie toujours de m'y retrouver, dans tous les témoignages que nous avons reçus. Je me demande simplement si vous pouviez nous parler de votre organisation. Avez-vous des normes de formation pour les chiens ou un code de conduite pour les formateurs?

Si vous pouviez expliquer un peu la différence au Comité, pour que nous puissions mieux comprendre, ce serait extrêmement utile.

Mme Sheila O'Brien: Parlez-vous d'America's VetDogs ou d'ADI North America?

Mme Rachel Blaney: Je parle d'ADI.

Mme Sheila O'Brien: L'ADI a un livre de normes qui porte non seulement sur le dressage des chiens, mais également sur la façon

dont nous traitons les clients, assurons le suivi et savons qu'un ancien combattant est prêt. Cela fait partie du processus. Un grand nombre d'anciens combattants veulent un chien, mais ils ne sont pas nécessairement prêts à en avoir un. Il y a ici une composante liée à la santé mentale.

Chaque programme agréé d'ADI doit respecter ces normes. Elles sont revues tous les cinq ans.

Mme Rachel Blaney: Sont-elles revues par une tierce partie?

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Mme Sheila O'Brien: Non, par des pairs, mais elles sont revues par un comité d'évaluation des demandes d'agrément.

L'ADI, ainsi que son organisation sœur, International Guide Dog Federation, qui s'occupe des chiens-guides et leurs propriétaires, examine chaque programme pour s'assurer que ces normes sont respectées. Cela décharge de leur responsabilité les anciens combattants ou les compagnies aériennes. Cela permet de les décharger de la responsabilité, parce que nous savons ce que nous faisons. L'organisme ADI a été fondé en 1987 ou plutôt en 1986. Nous avons des normes depuis 1987. Nous les faisons évoluer. Quand le trouble de stress post-traumatique est entré en scène, au milieu des années 2000, nous avons élaboré des normes à ce sujet. Au fur et à mesure que les choses évoluent, parce que c'est un secteur fluide et que les besoins des gens changent, nous modifions les normes pour répondre aux besoins.

Les normes sont revues. Comme je l'ai précédemment dit, au cours des deux dernières années, le comité des normes internationales a revu les normes touchant le trouble de stress post-traumatique, simplement pour s'assurer que nous n'avons rien oublié ou voir si nous devons modifier quelque chose.

• (1645)

Le président: Merci. Je m'excuse, mais nous devons avancer.

La prochaine intervenante est Mme Wagantall, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous d'être là pour témoigner aujourd'hui.

Madame O'Brien, je vous écoute décrire ADI et je suis très impressionnée. Vous avez également mentionné que vous avez ajouté deux professionnels de la santé mentale à votre équipe pour vous aider à gérer ce que vous avez à faire. Une grande partie de ce dont vous parlez correspond à ce que je retrouve dans l'organisation Audeamus, qui a reçu plusieurs possibilités de financement dans deux universités et qui y travaille avec un psychiatre ainsi qu'avec des chercheurs.

L'un des responsables a mentionné que, après avoir travaillé pendant 25 ans avec Audeamus, il peut dire qu'une évaluation par des professionnels de la santé mentale est vraiment importante pour déterminer si un ancien combattant est prêt à recevoir un chien d'assistance et quels objectifs le chien devra atteindre; ils jumellent un ancien combattant et un chien dès le début pour la formation en équipe. Les anciens combattants s'entraînent avec leur chiot pour que cela devienne une seconde nature, prendre soin l'un de l'autre, et pour établir ce sentiment de confiance dont ils ont besoin pour sortir en public.

J'aimerais que vous parliez très brièvement de l'importance de ce sentiment de confiance totale et l'esprit d'équipe, dans la relation entre le chien et l'ancien combattant, qui se répercuteraient ensuite sur l'efficacité de leur formation.

Mme Sheila O'Brien: Oui, absolument. Justement, aux États-Unis, une loi appelée PAWS Act vient d'être adoptée par la Chambre. Il s'agit d'une thérapie pour les anciens combattants, qui consiste à faire ce que vous venez de décrire en parlant de votre organisation, à savoir que l'ancien combattant entraîne des chiens d'assistance sous la supervision de dresseurs professionnels. C'est un long processus.

Mme Cathay Wagantall: Merci. Je m'excuse. Vous répondez très bien à ma question. J'aimerais simplement pouvoir poser deux ou trois autres questions. Le temps passe trop vite.

Monsieur Cousineau, merci beaucoup d'être présent aujourd'hui.

J'aimerais simplement avoir une précision. En ce qui concerne l'organisme Wounded Warriors et le rôle que vous dites qu'il a et qu'il pourrait jouer à plus grande échelle, que fait réellement Wounded Warriors, et pourriez-vous le dire de la manière la plus concise possible?

M. Medric Cousineau: Wounded Warriors assure l'organisation et la supervision et veille à ce que les programmes des membres soient conformes aux normes.

Mme Cathay Wagantall: D'accord. Une petite question, où a-t-il acquis la capacité professionnelle de déterminer si les programmes sont conformes aux normes? Quelles sont ses qualifications?

M. Medric Cousineau: Avant que mes blessures ne me rendent invalide, mon adresse courriel était Dogfather@woundedwarriors-canada.ca. J'ai participé au placement, au financement et au jumelage, mais la seule chose que je n'ai pas faite, que je ne peux pas faire et que je ne ferai pas, à ce jour, c'est dresser un chien d'assistance. Je n'ai pas les compétences nécessaires. J'étais à peine capable de tenir le bout d'une laisse.

Mme Cathay Wagantall: Comment obtenez-vous les chiens d'assistance que vous avez fournis, les 200 chiens... Je ne me souviens pas, c'était 200?

M. Medric Cousineau: C'était plus de 200.

Mme Cathay Wagantall: À quel moment les jumelez-vous à un ancien combattant? Comment cela fonctionne-t-il chez vous?

M. Medric Cousineau: Différents modèles sont possibles. Il y a le modèle complètement dressé, celui qu'utilisent les programmes de Chiens d'assistance nationale et ADI.

Certains programmes appliquent le modèle participatif propriétaire-dresseur. Cependant, vous devez être conscient, et cela est souligné dans les lignes directrices à l'intention des prescripteurs, du danger inhérent qui se présente quand on prend une personne qui a de graves problèmes de santé mentale, qu'on la jumelle à un chien de provenance inconnue et qu'on essaie de les amener à la ligne d'arrivée dans le monde des chiens d'assistance. S'ils échouent, ce qui est une possibilité assez forte, vous avez littéralement renforcé le sentiment d'échec d'un ancien combattant qui a des difficultés. C'est inadmissible.

• (1650)

Mme Cathay Wagantall: Je suis tout à fait d'accord avec vous, parce qu'il n'y a rien de plus important que leur réussite. Quelle est la meilleure approche pour y parvenir?

Vous vous procurez des chiens, mais je m'inquiète aussi de ce que cela coûte à l'ancien combattant. Je sais que, avec Audeamus, l'ancien combattant n'assume aucun coût, et que, dans cette organisation, l'échec n'est pas une option. Si le chien ne convient pas, rien ne se fait.

Combien cela coûte-t-il?

M. Medric Cousineau: Le financement des programmes d'ADI est essentiellement indépendant de l'obligation de placer le chien. Le fait de participer à un programme de Wounded Warriors Canada n'entraîne aucune obligation financière autre que les soins et l'entretien du chien d'assistance. Nous recommandons fortement aux maîtres-chiens d'assurer leurs chiens d'assistance au moyen d'une assurance pour animaux de compagnie pour qu'ils ne soient pas contraints de payer des frais médicaux potentiellement lourds pour leur chien. C'est une question importante qui doit être traitée dans le cadre général de ce programme. Les chiens d'assistance sont trop précieux pour qu'on les laisse tomber parce que l'on ne peut pas payer les frais de vétérinaire.

Cependant, la raison pour laquelle mon épouse et moi-même avons fait ce que nous avons fait...

Mme Cathay Wagantall: J'ai juste une question... je m'excuse.

M. Medric Cousineau: Je n'en avais pas les moyens, quand j'ai eu ma chienne. C'est la Légion royale canadienne qui a rendu cela possible.

Mme Cathay Wagantall: Merci beaucoup.

Le président: Le prochain intervenant est le député Casey, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais faire entrer Mme MacKenzie et Mme Forbes dans la discussion.

Madame MacKenzie, dans vos déclarations préliminaires, vous avez dit deux ou trois choses que j'aimerais approfondir. D'abord, vous avez mentionné qu'un chien n'est pas un chien de programme et qu'il est important de faire la différence entre la formation du propriétaire et l'autoformation.

L'autre chose que vous avez dite, et votre collègue, Mme Forbes, en a également parlé, concernait les normes en matière de dressage par rapport aux normes en matière de résultats. Pourriez-vous nous en dire un peu plus au sujet de ces deux points, s'il vous plaît?

Je passerai ensuite à vous, madame Forbes.

Mme Laura A. MacKenzie: Je suis d'accord avec Mme Forbes et Mme O'Brien pour dire que les normes n'ont pas besoin d'être créées. Elles ont été élaborées il y a longtemps. ADI a des normes. L'International Guide Dog Federation et l'International Association of Assistance Dog Partners ont toutes des normes, et elles sont assez similaires.

Je pense qu'il est important de préciser que je ne suis pas une dresseuse accréditée par ADI. L'une des raisons pour lesquelles je ne le suis pas, c'est que je ne travaille pas pour un organisme de bienfaisance, mais pour un organisme à but non lucratif. J'ai des clients qui veulent payer pour leur chien, alors ils payent pour leur chien.

Actuellement, il y a beaucoup de dresseurs qui suivent les normes et qui assurent le dressage. Mes équipes l'ont fait; elles ont été examinées et elles ont réussi. Nous sommes allés en cour, et nos chiens ont remporté des jugements. Nous sommes allés en Colombie-Britannique, et nos chiens ont passé tous les tests d'accréditation. Nous respectons les normes.

Je pense qu'il est important de comprendre que les normes n'empêcheront pas qu'il y ait des faux chiens d'assistance ou des chiens mal dressés. Ce qui est plus important que d'avoir des normes, c'est qu'elles soient appliquées et il faut une réglementation et des examens et des autorisations pour l'équipe. Vous pourriez élargir l'accès à un plus grand nombre de chiens si vous autorisiez d'autres dresseurs de l'Ontario, du Canada, à utiliser leurs chiens, mais il doit y avoir une sorte de mise à l'épreuve pour vérifier qu'ils suivent les bonnes normes et que les résultats — les maîtres-chiens, l'équipe — répondent aux critères. Je pense que c'est l'une des choses les plus importantes.

M. Sean Casey: Merci.

Je m'excuse. Allez-y. Terminez ce que vous disiez. Je pensais que vous aviez fini.

Mme Laura A. MacKenzie: Non, je pense avoir répondu à votre question.

M. Sean Casey: Oui, je le pense aussi. Je vous en remercie.

Madame Forbes, une des choses que Mme MacKenzie vient de dire et pour laquelle j'espère que vous pourriez m'aider, c'est qu'elle n'est pas agréée par ADI, parce qu'elle ne travaille pas pour un organisme de bienfaisance. Compte tenu de tous les comités auxquels vous siégez, je sais que vous connaissez très bien cet environnement. Pourquoi l'accréditation d'ADI ne vaut-elle que pour les organismes de bienfaisance?

• (1655)

Mme Danielle Forbes: Mme O'Brien peut également en parler.

Actuellement, chez ADI, seuls les organismes de bienfaisance enregistrés — aux États-Unis, au Canada ou ailleurs dans le monde, peu importe l'équivalence — peuvent présenter une demande et passer par le processus et devenir un membre d'Assistance Dogs International. J'ai cru comprendre que l'International Guide Dog Federation s'adresse seulement aux organismes à but non lucratif.

Mme O'Brien peut parler de manière plus précise que moi de la direction que prendra ADI à l'avenir et de son élargissement possible. Il y a certainement de la place dans cet environnement.

On veut également être éthique. C'est une question de transparence. En tant qu'organismes de bienfaisance, nos données financières sont transparentes. Nous avons un niveau de transparence qui n'est pas nécessairement celui des entreprises privées avec lesquelles nous pourrions traiter. Il y a un manque de transparence. Le fait d'avoir des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif apporte automatiquement un niveau de transparence au processus.

M. Sean Casey: Je pense que c'est ce dont vous avez parlé en ce qui concerne l'accréditation par Imagine Canada.

Pourrais-je vous poser une autre question?

Nous avons entendu M. Cousineau dire une chose que je trouve assez inquiétante, à savoir que le processus visant à élaborer une norme nationale a été saboté par un organisme qui poursuivait ses propres intérêts. Vous avez indiqué que vous siégez au comité tech-

nique de l'Office des normes générales du Canada. Quelle serait votre réaction à ce genre de nouvelles? Pourriez-vous nous en dire plus?

Le président: Le temps est malheureusement écoulé, mais veuillez répondre rapidement, s'il vous plaît.

Mme Danielle Forbes: À cet égard, je vais laisser à M. Cousineau le soin de donner son avis personnel sur tout cela.

En tant que coprésidente de ce comité, je peux dire que, là où nous avons échoué, ce n'est pas au chapitre de la norme en elle-même, mais dans la manière dont elle allait être appliquée. C'est le volet politique qui a effrayé les gens. La norme était une chose, mais ils avaient peur de la façon dont elle allait être intégrée à la loi et aux politiques, et des répercussions que cela aurait sur la vie des utilisateurs, et peut-être de la violation de leurs droits.

Ce n'était pas le rôle de l'Office des normes générales du Canada d'élaborer les éléments relatifs à la politique et à la réglementation. Il n'y avait pas de réponse directe à ces questions, ce qui rendait les gens encore plus craintifs quant à la poursuite du processus.

Le président: Merci beaucoup.

M. Sean Casey: Merci, et je vous remercie de votre indulgence, monsieur le président.

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour du député Desilets, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à Mme O'Brien.

On sait qu'élever un chien coûte très cher. Une fois qu'il est élevé, on le donne ou on le vend aux vétérans, en fonction des endroits. Je crois que l'Australie couvre la totalité des frais.

Quelle est la position du gouvernement américain à ce sujet? Paie-t-il le coût du chien et tous les frais subséquents?

[Traduction]

Mme Sheila O'Brien: Pas du tout. Les États-Unis ne paient pour aucun type de chien d'assistance ou de chien-guide. Cependant, l'administration des anciens combattants — dans le cas d'un ancien combattant qui a obtenu une libération honorable — fournit des prestations de santé vétérinaire pour le chien, si c'est un chien accrédité par ADI ou par l'IGDF. Mais non, le gouvernement ne paie pas pour le chien.

Quand j'ai évoqué la Loi sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux... je parle de certains fonds qui n'ont toujours pas été autorisés par la Chambre. Si cela se concrétise, nous serons très chanceux. Certains programmes recevront du financement.

[Français]

M. Luc Desilets: D'accord.

Voulez-vous dire que le coût d'un chien d'assistance pourrait être réduit pour les vétérans?

[Traduction]

Mme Sheila O'Brien: Pour un ancien combattant... C'est seulement pour un ancien combattant, pas pour des civils.

[Français]

M. Luc Desilets: D'accord.

On se questionne un peu sur l'offre et la demande pour ce qui est des chiens.

Monsieur Cousineau, j'aimerais que vous répondiez brièvement à ma question. Vous m'avez dit tantôt qu'il en manquait. À votre avis, la tendance est-elle à l'équilibre entre l'offre et la demande?

Madame MacKenzie, j'aimerais vous entendre à ce sujet tout de suite après, rapidement. Nous n'avons pas beaucoup de temps.

• (1700)

[Traduction]

Le président: Je vais autoriser M. Cousineau à répondre brièvement, puis je crains que le temps ne soit écoulé.

M. Medric Cousineau: La réponse courte, c'est que nous sommes en retard, et ce, un peu plus chaque jour. Les cas de nouveaux TSPT qui sont diagnostiqués dépassent la capacité que nous avons de fournir des chiens d'assistance. C'est bien connu. Je ne sais vraiment pas comment remédier au problème, si ce n'est que nous devons simplement augmenter la capacité et passer à l'action.

Le président: Merci.

C'est ensuite au tour de la députée Blaney, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

Mme Rachel Blaney: Merci, monsieur le président.

Lorsqu'elle a fini de répondre à ma question, Mme O'Brien disait qu'on devait s'assurer que les anciens combattants sont prêts pour le chien. J'aimerais savoir si ce sujet est ressorti dans d'autres témoignages. Une des préoccupations tient au fait qu'un chien d'assistance soit placé sans que le ménage de l'ancien combattant puisse s'occuper du chien.

Je me demande si vous pourriez commencer, madame Forbes, puis je me tournerai peut-être vers vous, madame MacKenzie: parlez-nous de la façon dont cette évaluation est réalisée et des mesures de soutien qui sont en place, non seulement pour l'ancien combattant, mais pour la famille afin de soutenir le chien d'assistance.

Mme Danielle Forbes: En ce qui nous concerne, nous utilisons les lignes directrices pour les prescripteurs qui ont été élaborées par Kristine Aanderson. Elle était aussi ma coprésidente au comité de l'ONGC. C'est notre premier moyen de défense, parce que cela nous permet de nous assurer qu'il y a une conversation avec un professionnel de la santé au sujet d'un état de préparation et du fait de savoir si c'est ce qui convient le mieux. On est souvent inclus dans ces conversations, donc cela ne concerne pas seulement nos clients et les professionnels qui leur assurent un traitement. C'est habituellement une conversation tripartite entre National Service Dogs, le professionnel traitant...

Ce qui est intégré dans notre politique, en fonction des normes sur le TSPT d'ADI pour les militaires, c'est que nous devons nous assurer de nouer le dialogue sur cet élément de santé mentale. Des mesures de soutien d'urgence sont mises en place pour qu'il y ait au moins deux autres personnes dans le cercle de soutien de ce client avec qui nous pouvons communiquer s'il est en crise, non seulement pour veiller à la sécurité du chien, mais pour nous assurer que le client est en sécurité. C'est intégré dans les normes sur le TSPT d'ADI pour les militaires. Nous nous assurons aussi que notre processus de suivi est intensif et que nous faisons un bon suivi auprès

des clients. À NSD, nous nous sommes engagés à ce qu'un professionnel de la santé mentale fasse partie du personnel, qu'il ne soit pas juste en disponibilité.

Je suis désolée. J'ai probablement dépassé vos deux minutes.

Mme Laura A. MacKenzie: Je dirai juste que oui, nous suivons assez bien les mêmes règles que Mme Forbes. Nous avons un abonnement à vie pour nos membres. La plupart de nos membres reviennent même lorsqu'ils ont terminé, donc nous les voyons généralement chaque semaine ou toutes les deux semaines. Nous appelons cela la famille Country Inn K-9. Nos membres reviennent sans cesse, mais nous faisons les mêmes choses. Nous parlons à leurs fournisseurs de santé. Nous organisons des réunions avec eux. Nous parlons des tâches que le chien devra accomplir, et il y a des gens que nous pouvons appeler si nous pensons que la personne est en crise. C'est le même genre de chose.

Le président: Merci beaucoup.

Le député Doherty est le prochain, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Monsieur Cousineau, avez-vous la main levée? S'agit-il d'une question technique ou voudriez-vous répondre?

M. Medric Cousineau: Si vous regardez les lignes directrices pour les prescripteurs, vous verrez que l'arbre décisionnel sur l'état de préparation des chiens d'assistance est le deuxième de trois arbres décisionnels. Je pense que cela mettra fin à beaucoup de ces questions.

Le président: Merci.

Monsieur Doherty, allez-y, pour cinq minutes.

M. Todd Doherty (Cariboo—Prince George, PCC): Pour commencer, j'aimerais remercier nos invités et nos témoins qui sont ici.

Monsieur Cousineau, merci de votre témoignage aujourd'hui. Merci de m'avoir dénoncé encore une fois par rapport à mon amie MJ et son chien d'assistance, qui a si bien été en mesure de reconnaître que j'éprouvais une certaine anxiété à l'égard de mon projet de loi.

Pourriez-vous nous dire à quel endroit se trouve Thai en ce moment?

• (1705)

M. Medric Cousineau: Oui. Thai se promène: il s'assoit sur mes pieds et regarde mon épouse, qui regarde les témoignages.

Pour nous deux... vous pouvez imaginer qu'après que vous avez consacré près de huit bonnes années de votre vie à cela, c'est une question assez émotionnelle. Elle m'a fait travailler fort. En fait, plus tôt, nous avons dû la faire sortir de la chambre. Elle devenait si agitée que je n'aurais pas pu poursuivre mon témoignage.

M. Todd Doherty: Oui. C'était une des raisons pour lesquelles j'ai posé cette question. Je l'ai senti au tout début, et je le sais de première main.

J'aimerais faire part à mes collègues d'un autre exemple. Un ami à moi, qui s'appelle Jason Burd, est un pompier d'Ottawa. Jason mesure environ six pieds et huit pouces. C'est un géant. Quand je l'ai rencontré la première fois, je prononçais un discours lors d'une conférence sur les premiers intervenants concernant le trouble de stress post-traumatique et mon projet de loi C-211. Jason n'était que l'ombre de lui-même. Il pouvait difficilement se tenir debout sans trembler. Le TSPT avait complètement érodé son bien-être émotionnel et physique. Seize mois plus tard, il s'est fait donner un chien d'assistance nommé Blaze. Jason a été en mesure de sortir de chez lui sans être touché par tout ce qui se passait. Blaze a absolument transformé sa vie.

Monsieur Cousineau, nous parlons énormément de la confiance et du soutien émotionnel que ces chiens apportent. Je me demande si vous pourriez parler un peu plus de la façon dont Thai a transformé votre vie.

M. Medric Cousineau: Oui. Merci de me donner l'occasion de le faire.

Je suis désolé d'avoir révélé votre secret.

Des voix: Ha, ha!

M. Todd Doherty: Pas de problème.

M. Medric Cousineau: Le fait que vous en ayez parlé en premier m'a en quelque sorte permis de soulever la question ici. J'aurais dû vérifier à l'avance.

M. Todd Doherty: C'est bon — absolument.

M. Medric Cousineau: Non, je vous présente mes excuses.

Étant donné les menaces pour la sécurité physique qui accompagnent le TSPT, que ce soit une menace de combat, un scénario de traumatisme sexuel dans l'armée, une opération de recherche et de sauvetage, ou peu importe ce qui se trouve à être la cause sous-jacente du traumatisme, très souvent, celui-ci comprend une perte de la sécurité personnelle, et, par voie de conséquence, de la confiance.

Dans l'armée, on nous enseigne trois choses. Lorsque votre axe HPA est activé, vous avez trois réactions possibles: combattre, fuir ou figer. Ne rien faire est mal vu. S'enfuir est mal vu, encore plus, donc nous combattons. C'est pourquoi les anciens combattants deviennent très agressifs lorsqu'ils sont menacés. C'est une seconde nature. Ce n'est pas que nous soyons mauvais. C'est juste la façon — je suis désolé — dont...

L'armée nous a fait ce que nous sommes. Je ne vais pas m'en excuser. C'est nécessaire. Cependant, maintenant que c'est ce que nous sommes, lorsque nous avons terminé, nous devons trouver un lieu où atterrir en douceur. Cela comprend notre chien. Je ne faisais pas confiance à personne — absolument personne — y compris aux membres de ma famille. Tout était noir. Il m'a fallu beaucoup de temps pour rétablir une partie de cette confiance. Malheureusement, dans le cadre de mon travail dans ce domaine, j'ai dû composer avec des trahisons, où on nous a dit que nous allions faire certaines choses sur ce dossier, et nous ne l'avons pas fait, et c'est blessant. Cela cause ce manque de confiance. Maintenant, cependant, parce que j'ai Thai — vous l'avez vue venir ici et voir si tout allait bien il y a une minute —, je peux fonctionner comme je n'avais pas pu le faire depuis des années.

Je dois vous raconter quelque chose par rapport à un autre de nos maîtres-chiens. Son épouse a été approchée par des voisins après

qu'il a été jumelé à son chien d'assistance. Les gens disaient: « Mon Dieu, vous avez un époux? Nous croyions que vous étiez mère monoparentale. » Je n'ai pas besoin de vous en raconter plus. C'est ce que vous devez savoir.

C'est en fait un des électeurs de M. Samson.

M. Todd Doherty: Merci de votre témoignage aujourd'hui.

Le président: Merci.

Le suivant est le député Fillmore, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

M. Andy Fillmore (Halifax, Lib.): Merci, monsieur le président, et je remercie tous les témoins d'avoir pris le temps de venir témoigner aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

M. Cousineau, je suis heureux de vous revoir. Vous vous rappellerez peut-être que nous avons passé une soirée ensemble à Pier 21 il y a quelques années, et Thai était sous la table avec nous ce soir-là. Vous m'avez enseigné quelque chose ce jour-là et vous m'en enseignez davantage aujourd'hui, donc merci beaucoup.

Même si mes questions s'adresseront à d'autres personnes, elles s'inspireront de quelque chose que vous avez dit, soit qu'il existe une option standard.

Ma question s'adresse à Mme Forbes et à Mme MacKenzie, parce que nous nous trouvons dans un contexte canadien ici — excusez-moi, madame O'Brien. Nous avons entendu des témoins précédents dire que c'est vraiment très complexe. Le chien doit être formé, le dresseur du chien aussi, tout comme le militaire qui accompagnera le chien doit l'être pour être avec lui. C'est le régime du prescripteur. C'est une chose assez complexe.

Dans ce contexte, je me demande si l'une d'entre vous, madame Forbes ou madame MacKenzie, pourrait nous dire s'il existe une option standard permettant d'accommoder ce type de complexité dans le contexte canadien?

• (1710)

Mme Danielle Forbes: Voulez-vous répondre en premier cette fois-ci, madame MacKenzie, ou voulez-vous que j'intervienne? D'accord, je vais le faire.

En ce qui concerne l'option « standard », étant donné qu'il y a déjà des morceaux du casse-tête en place, je vais revenir à ce que Mme MacKenzie a dit dans sa déclaration liminaire. Il y a quelques voies différentes.

Si vous voulez homologuer des programmes qui font toutes ces choses, comme un guichet unique, vous avez Wounded Warriors, qui intègre des programmes pour le faire, mais ADI le fait aussi. Vous pouvez avoir en place quelque chose qui vous aide à comprendre que les chiens qui terminent un certain programme sont des chiens légitimes entièrement qualifiés.

La partie qui pose problème concerne l'équipe. Pour les chiens qui ne sortent pas de programmes où il est plus facile de mettre en place des normes et de les tenir responsables, là où j'ai vu que les choses se complexifiaient dans ce domaine, c'est lorsque des gens ne passent pas par des programmes comme le mien ou celui de Mme MacKenzie. Ils n'ont pas de lignes directrices ou de mécanismes pour que leurs chiens soient légitimement qualifiés pour faire le bon travail.

Je pense que, pour vous, c'est à deux volets. Il y a une voie qui est axée sur le fournisseur de service, et une autre qui est axée sur la formation par le propriétaire, parce qu'il y a une partie de vos mandants qui demandent un accès à Anciens Combattants Canada et à la communauté élargie. Actuellement, ce groupe est sous-représenté. Ce n'est pas mon travail — je ne fournis pas de service à ces gens —, mais cela concerne l'élément de l'office des normes dont je faisais partie. On doit s'en occuper séparément. Les normes que nous avons pour des programmes ne s'appliquent pas bien aux rapports avec les personnes.

Les normes sur les résultats dont Mme MacKenzie a parlé pour les équipes sont ce sur quoi nous travaillons à l'ONGC pour remédier à ce problème. Elles se trouvent sur une tablette à Ottawa, et elles sont vraiment excellentes. Nous avons fait du bon travail dans ce dossier. M. Cousineau n'a pas tort.

M. Andy Fillmore: Merci.

Allez-y, madame MacKenzie.

Mme Laura A. MacKenzie: Mme Forbes a mis le doigt sur le grand problème. La plupart de nos clients font partie de notre programme sur la formation par les propriétaires. Cela s'explique par le fait que nous pouvons fournir un service à beaucoup plus de gens et obtenir plus de chiens si nous avons plus de maîtres.

Cela dit, nous devons passer à travers un énorme processus pour nous assurer que ce maître est prêt à offrir une formation. Nous ne prenons pas un groupe de chiens ou de chiots d'une seule portée. Nous mettons précisément à l'essai des chiots particuliers. Sur 12 chiots peut-être, nous en prenons deux et les remettons aux maîtres. Il y a tout un tas de pièces du casse-tête que je ne peux vraiment pas expliquer en seulement cinq minutes.

Un des plus grands problèmes en ce moment, c'est que nous sommes juste submergés par le nombre de personnes qui ont besoin de chiens. Nous avons obtenu d'excellents résultats. C'est de l'aide fournie par le propriétaire, et cela veut dire grâce à l'accès du public. Nous avons deux entraîneurs qui sortent avec un maximum de quatre personnes pour aider les maîtres à sortir en public, parce que c'est la chose la plus importante. Nous voulons nous assurer qu'ils ne sont pas traumatisés lorsqu'ils sortent. Si nous voyons qu'ils sont traumatisés, nous avons quelqu'un qui peut les accompagner et les sortir des foules. S'ils commencent à être victimes de dissociation, quelqu'un sur place peut les aider.

Tous les maîtres ont été formés par moi et sont des propriétaires de chiens d'assistance. Beaucoup d'entre eux n'ont plus besoin de leur chien d'assistance, parce qu'ils en sont peut-être au troisième chien que je leur procure, et ils peuvent maintenant faire des choses sans eux. Ils sont là. Ils comprennent ce qui arrive à la personne et ils sont là pour prêter main-forte si quelque chose tourne mal. Il y a tout un tas de pièces au casse-tête.

Les choses ne fonctionnent pas lorsque vous avez des entraîneurs qui ne comprennent pas le processus, qui tentent de former les chiens. Je crois...

• (1715)

Le président: Merci. Je suis désolé. Je dois vous interrompre ici.

Mme Laura A. MacKenzie: Aucun problème.

Le président: Nous arrivons vers la fin des 15 dernières minutes de la réunion, donc je dois me montrer un peu plus pointilleux.

C'est maintenant au tour du député Davidson pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. John Brassard: Monsieur le président, je pense que je vais prendre la place de M. Davidson, si cela vous va.

Le président: Je vous en prie, monsieur Brassard, allez-y, pour cinq minutes.

M. John Brassard: Merci, et je suis désolé que nous n'ayons...

Je veux poser une question très difficile, mais je pense que c'est une question importante par rapport aux chiens d'assistance. J'aimerais vous la poser à tous les quatre, donc cela devrait prendre les cinq minutes. Par rapport à la question du suicide chez les anciens combattants, selon votre expérience... sauriez-vous nous dire en quoi le fait d'avoir un chien d'assistance à leurs côtés a aidé des anciens combattants qui auraient autrement eu des idées suicidaires à se dire: « Tu sais quoi? Non, pas aujourd'hui. »

Nous pouvons peut-être commencer par M. Cousineau, puis faire le tour. Veuillez laisser assez de temps à tout le monde de répondre.

M. Medric Cousineau: J'ai eu l'honneur douteux d'être un ancien combattant qui a survécu à de multiples attentats à ma vie...

M. John Brassard: Je sais que c'est une question troublante. Je sais que c'est une question difficile, monsieur Cousineau, mais il faut la poser.

M. Medric Cousineau: Vous avez foutument raison: il faut la poser. Vous devez vous demander: qu'est-ce qui est si foutument puissant que des gens qui feraient volontairement face à un danger pour sauver d'autres gens essaieraient de se tuer? Lorsque vous pouvez répondre à cette question, vous savez pourquoi nous avons besoin de ces chiens. Si vous ne pouvez pas y répondre, vous ne devriez pas être invité à la discussion.

M. John Brassard: Merci.

Madame Forbes, madame MacKenzie, madame O'Brien, n'importe qui...?

Mme Danielle Forbes: Je peux être la suivante.

Pour ce qui est de cet élément, le suicide est une chose très individuelle, mais nous assurer que notre équipe est sensibilisée et réceptive au suicide, et qu'elle est renseignée sur les traumatismes, fait partie de ce que nous faisons à NSD. Pour ce qui est des preuves anecdotiques que nous avons vues et entendues chez nos clients, les chiens leur redonnent leur routine et les mettent sur une voie plus saine dans cette routine.

Est-ce que cela va fonctionner tout le temps avec les utilisateurs de chiens d'assistance souffrant de TSPT? Non, il y a un très grand nombre de facteurs atténuants, de comorbidités liées à l'accoutumance et à d'autres problèmes qui font que c'est un casse-tête à multiples facettes, mais les chiens ne vont certainement pas causer de tort et, dans certains cas, ils peuvent jouer un rôle déterminant dans la décision de vouloir continuer ou de se suicider.

Mme Laura A. MacKenzie: Je suis tout à fait d'accord, et je pense que l'une des choses les plus importantes pour l'ancien combattant ou le civil atteint d'un TSPT, c'est qu'il se tient à l'écart de la société. Ce que nous avons découvert avec les chiens, c'est que cela aide à les reconnecter au moyen de la formation et du fait d'être avec un groupe. Cela les aide à trouver leur voix et à faire partie de quelque chose. Cela leur fait sentir qu'ils ne sont pas seuls.

C'est à cet égard que nous avons vu le plus grand changement. Ils ont quelqu'un à leurs côtés sur qui ils peuvent compter en tout temps, et cela les rend plus à l'aise. Aussi, l'embarras est une énorme partie du problème, et beaucoup de gens ne vont pas serrer dans leurs bras une autre personne ou parler à une autre personne, mais ils vont serrer leur chien et lui parler.

M. John Brassard: Madame O'Brien, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

Mme Sheila O'Brien: Oui, j'ai quelques statistiques pour certaines choses qui viennent de sortir de l'étude d'AC qui a été publiée au début 2021. L'étude d'AC a confirmé qu'il y avait une réduction des idées suicidaires et de la dépression clinique chez tous les anciens combattants qui avaient des chiens d'assistance, par opposition à des chiens de soutien émotionnel. On a aussi constaté une amélioration de plus de trois points sur la liste de vérification du TSPT, qui est le test largement utilisé pour évaluer le TSPT d'une personne.

La dernière statistique ou le dernier point que j'aimerais soulever vient du rapport annuel sur le suicide d'Anciens Combattants. On dit que, même s'il y a une prévalence d'anciens combattants aux prises avec un TSPT, un traitement régulier comme des médicaments et une thérapie ne fonctionnent pas aussi bien que pour d'autres problèmes de santé mentale, donc c'est très intéressant. Je pense que les anciens combattants savaient avant nous qu'un chien est ce dont ils ont besoin.

• (1720)

M. John Brassard: Oui.

Merci à tous. La séance a été vraiment utile.

Le président: Merci.

La prochaine est la députée Lalonde, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

D'abord, je tiens à vous remercier tous de vous être joints à nous aujourd'hui. En ce qui me concerne, certainement, cette discussion a été extrêmement utile pour m'aider à mieux comprendre cet enjeu.

Madame O'Brien, vous avez parlé de certaines des normes aux États-Unis et de votre rôle, notamment. Quels conseils donneriez-vous au Canada pour ce qui est d'établir des normes pour les chiens d'assistance ici?

Mme Sheila O'Brien: Je pense que le meilleur conseil serait d'utiliser les normes sur le TSPT sur lesquelles ADI a déjà travaillé pendant huit ans. Encore une fois, elles n'ont pas seulement trait au dressage de chiens. Elles concernent tous les éléments qui touchent ces anciens combattants aux prises avec un TSPT.

Vous le savez, nous parlions de la façon dont un chien peut amener une personne à décider de sortir dans le monde, mais si le chien n'est pas le bon type de chien, cela nuit à l'ancien combattant. Nous devons aussi en être conscients. Ces normes couvrent tous ces aspects. Elles insistent sur le fait que vous devez utiliser un chien qui attire le public. Si vous avez un chien qui grogne dont le poil se dresse sur son dos, cela ne va pas attirer le public. Un des principaux objectifs pour une personne atteinte du TSPT est d'interagir avec le public.

Beaucoup d'éléments sont interreliés. Ce n'est pas juste le dressage de chiens. C'est le tempérament du chien. C'est l'état de prépa-

ration de l'ancien combattant. Certains anciens combattants ne sont pas prêts à avoir un chien lorsqu'ils présentent une demande. Ils ne le sont tout simplement pas. Par exemple, ils ont une accoutumance ou n'ont pas assez d'énergie pour être avec un chien. Vous devez aussi intégrer le volet sur la santé mentale, donc c'est ce que je recommanderais.

Mme Marie-France Lalonde: Merci.

Vous nous avez peut-être déjà renseignés à ce sujet, mais je n'ai peut-être pas bien compris. Qui paie pour le chien et son dressage aux États-Unis, et comment répondez-vous à la demande?

Mme Sheila O'Brien: Tous les programmes ADI sont à but non lucratif. Je peux parler des 106 programmes que je supervise. Ils amassent les fonds eux-mêmes.

Mme Marie-France Lalonde: C'est essentiellement au moyen d'activités de financement et de personnes qui soutiennent ces initiatives à l'échelle régionale dans l'ensemble des États-Unis.

Mme Sheila O'Brien: Oui.

Je sais que cela va vous choquer, mais dans mon programme, le coût dépasse les 60 000 \$ pour une équipe. Cela comprend tout — les billets d'avion pour l'équipe, le dressage du chien, l'hébergement pour l'équipe. Nous avons un grand programme et des dortoirs.

C'est 60 000 \$ pour chaque équipe, et l'ancien combattant ne paie pas un sou.

Mme Marie-France Lalonde: Je suis heureuse d'entendre que les anciens combattants ne paient pas la note. Merci pour tout le travail que vous faites là-bas.

Monsieur Cousineau, je représente Orléans, une communauté au sein de la capitale nationale d'Ottawa. Nous avons de nombreux anciens combattants ici. Je ne viens pas d'une famille d'anciens combattants, mais je veux dire du fond du cœur que nous sommes reconnaissants de votre service pour notre pays, monsieur. Merci de votre témoignage et de votre partage.

J'ai une question très rapide pour vous. Mon temps est presque écoulé, donc veuillez être bref, s'il vous plaît. Comment saurions-nous qu'une personne a besoin d'un chien d'assistance plutôt que, par exemple, d'un animal de soutien émotionnel?

• (1725)

M. Medric Cousineau: La version courte, c'est qu'un chien d'assistance a reçu précisément une formation pour atténuer la symptomatologie déshabilitante que ressent le maître en raison de son TSPT. C'est pourquoi les lignes directrices pour le prescripteur sont si importantes, parce que c'est le lien avec les écoles qui fourniront la formation et jumelleront les membres de l'équipe, et les mèneront dans la bonne direction.

Un chien d'assistance peut réaliser environ 53 choses différentes pour le TSPT. Le problème, c'est que de trois à cinq de ces choses seront les principales choses avec lesquelles un ancien combattant devra composer au quotidien, et c'est ce sur quoi nous devons concentrer nos efforts.

Vous ne pouvez pas enseigner à un chien 53 ordres qu'il ne va pas utiliser, parce qu'après quelques mois, le chien ne répondra pas, et le maître ne se s'en souviendra pas. Il est absolument essentiel que les professionnels de la santé interviennent dans ce processus de prescription particulier, parce que s'ils ne le font pas, ce qu'ils disent, c'est: « Nous savons que vous faites ces choses incroyables, donc faites-les », sans assurer de surveillance médicale. Ce n'est pas logique.

Mme Marie-France Lalonde: Merci.

Le président: Merci, monsieur.

C'est au tour du député Desilets pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Avant que mon président me coupe la parole, je veux remercier tous les témoins d'une magnifique rencontre.

Madame MacKenzie, le constat semble clair; on n'arrive pas à répondre à la demande. Il n'y a pas assez de chiens. Il semble y avoir de la volonté politique et de l'argent.

Que doit-on faire? Comment peut-on répondre à la demande? S'agit-il d'avoir plus d'élevage?

[Traduction]

Mme Laura A. MacKenzie: Nous devons évaluer les chiens qui sont formés par les entraîneurs et accorder une licence. Nous avons besoin d'un certain type de programme où nous pouvons savoir comment...

[Français]

M. Luc Desilets: Excusez-moi, monsieur le président, mais nous n'avons pas d'interprétation.

[Traduction]

Le président: Je suis désolé de vous interrompre. Attendez une seconde. Nous avons un petit problème avec l'interprétation. Je vais juste faire une vérification maintenant.

Est-ce que c'est bon? Monsieur Desilets, pouvez-vous entendre l'interprétation de ce que je dis?

[Français]

M. Luc Desilets: Oui, ça va maintenant.

[Traduction]

Le président: D'accord.

Madame MacKenzie, voulez-vous recommencer du début? Nous allons revenir en arrière.

Mme Laura A. MacKenzie: Bien sûr.

Ce que l'on doit vraiment faire, c'est avoir un certain type d'évaluation pour que nous puissions surveiller les normes. Il y a des entraîneurs. Nous n'avons pas reçu une accréditation d'ADI, mais notre formation respecte cette norme. Nous devons faire établir un programme d'évaluation et d'attribution de licences pour que ces chiens puissent être évalués avec leur maître. Ensuite, vous saurez qu'ils respecteront les normes de la sécurité publique.

Les normes ne vont pas freiner les faux chiens d'assistance, parce qu'en vertu de la loi sur les droits de la personne, en ce moment, n'importe qui peut obtenir un billet du médecin et passer un gilet à son chien et dire qu'il a un chien d'assistance. Si nous n'avons pas

de moyen d'évaluer ce chien, il n'est pas possible de faire appliquer les normes.

[Français]

M. Luc Desilets: Madame O'Brien, votre connaissance de ce domaine est sinon internationale, du moins nord-américaine. Alors, avez-vous des exemples de pays qui ne réussissent peut-être pas à répondre à la demande mais qui, au moins, tendent vers un équilibre? Si oui, comment y arrivent-ils?

• (1730)

[Traduction]

Le président: Le temps est écoulé, mais je vais vous permettre de répondre brièvement, s'il vous plaît.

Mme Sheila O'Brien: Malheureusement, il y a une demande partout, donc je n'ai pas de solution à ce problème particulier.

Le président: Merci.

Les derniers mots pour la réunion d'aujourd'hui reviendront à la députée Blaney, pour deux minutes et demie.

Mme Rachel Blaney: Merci, monsieur le président.

Monsieur Cousineau, je pourrais peut-être revenir à vous une dernière fois. Dans votre dernière réponse, vous avez parlé de l'importance de faire participer les professionnels de la santé. Je pense que vous avez dit que c'est super important, mais j'essaie de comprendre quel est le processus.

Si un ancien combattant communique avec votre organisation ou avec une des autres organisations, qui évalue si l'ancien combattant est préparé et quelles mesures de soutien doivent être en place, comment évalue-t-on cela? Quel est ce processus?

M. Medric Cousineau: Lorsqu'une personne tend la main, une des choses qui doivent se produire, c'est le processus d'admission et de présélection au sein de l'organisme Paws Fur Thought, ce qui suppose d'obtenir les ordonnances auprès des médecins pour que la personne participe à ce processus. Le défaut de le faire signifie littéralement que nous pourrions fournir à la personne quelque chose qui est contre-indiqué par le médecin traitant. C'est pourquoi nous devons vraiment tenir compte du fait qu'ils doivent participer à ce processus.

Les gens dans l'industrie des chiens aiment tous les chiens, et ils font un travail incroyable pour les former, mais ils ne sont pas des professionnels de la santé ni des professionnels de la santé mentale qualifiés. Nous devons accéder à ces professionnels.

Pensez-y. Le TSPT est reconnu comme étant l'une des atteintes à la santé mentale les plus complexes et les plus débilitantes qui existent en raison de ses comorbidités. Quiconque pense qu'il existe une solution simple à un problème complexe comme celui-là rêve. Et c'est pourquoi c'est un scénario où tout le monde doit mettre l'épaule à la roue.

Mme Rachel Blaney: Merci.

C'est tout pour mes questions, monsieur le président.

Je suis vraiment reconnaissante pour cette réponse. Cela m'a vraiment aidée à comprendre.

Le président: Merci beaucoup, madame Blaney.

Cela met fin à la réunion d'aujourd'hui.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les témoins d'avoir été ici aujourd'hui. C'est une conversation difficile, et je vous remercie chacun et chacune d'avoir passé le temps avec nous pour nous aider à rédiger ce rapport. Nous savons que nous avons une réunion de plus avec cette étude. Tout cela a été très instructif. Il n'y a pas eu une seule réunion où nous ne sommes pas sortis — à tout le moins c'est mon cas — sans avoir appris quelque chose de nouveau.

Je vois que Mme MacKenzie a un ami qui va se joindre à nous aujourd'hui. C'est fantastique.

Merci beaucoup à tout le monde.

Je remercie tous les techniciens et les gens à Ottawa qui font en sorte que ce type de réunion peut avoir lieu durant la pandémie.

Madame Wagantall, allez-y.

Mme Cathay Wagantall: Lorsque vous aurez terminé, j'ai juste une question pour le Comité. Est-ce possible?

Le président: Certainement. Allez-y.

Mme Cathay Wagantall: Merci.

J'ai raté la dernière réunion en raison de mes responsabilités à la Chambre. Je crois savoir qu'il y a eu beaucoup de problèmes techniques qui ont enlevé beaucoup de temps aux personnes qui participaient à ce jour particulier des témoignages. Je sais que nous avons précisément perdu du temps pour que la psychiatre puisse participer à la conversation. Je me demande si on pourrait donner une autre occasion à Susan Brock de présenter son exposé.

Le président: Je vais demander au greffier ce que cela pourrait comprendre et s'il serait logique de l'inclure dans notre dernière réunion.

Sur ce, si vous n'y voyez pas d'objection, je vais lever la séance.

Excellent. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>